



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/COP/DEC/XIII/23
16 décembre 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Huitième réunion

Cancún (Mexique), 4-17 décembre 2016

Point 12 de l'ordre du jour

DÉCISION ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

XIII/23. Renforcement des capacités, coopération technique et scientifique, transfert de technologie et centre d'échange

La Conférence des Parties,

Rappelant les articles 12 et 13 de la Convention ainsi que les décisions XII/2 B, XI/2, X/5, VII/29, VIII/12, IX/14, X/16 et XI/13,

Reconnaissant la nécessité d'une approche plus intégrée et cohérente en matière de renforcement des capacités et de coopération technique et scientifique pour appuyer l'application de la Convention et de ses protocoles, ainsi qu'avec les autres accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la diversité biologique,

Notant avec satisfaction les efforts déployés par diverses organisations et initiatives nationales, régionales et internationales, et l'appui fourni par le Fonds pour l'environnement mondial pour aider les Parties dans la mise en œuvre effective du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020 et de ses Objectifs d'Aichi pour la biodiversité,

Prenant note de l'évaluation de l'efficacité des activités de renforcement des capacités appuyées et animées par le Secrétariat et de l'analyse des lacunes dans les activités de renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020¹,

Constatant avec préoccupation qu'un certain nombre d'activités de renforcement des capacités demandées par la Conférence des Parties dans ses précédentes décisions n'ont pas été réalisées pour plusieurs raisons, y compris la difficulté de mobiliser des ressources provenant de toute source,

Prenant en considération les besoins spéciaux et diversifiés des pays en développement Parties, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement parmi eux, et des Parties à économie en transition, ainsi que leurs limitations en termes d'accès aux outils en ligne,

Rappelant le programme de travail du Centre d'échange à l'appui du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020²,

¹ [UNEP/CBD/SBI/1/6](#) et [UNEP/CBD/SBI/INF/29](#).

² [UNEP/CBD/COP/11/31](#).

Notant avec satisfaction les progrès accomplis par le Secrétaire exécutif dans l'application des paragraphes 8, 9 et 18 de la décision XII/2 B, notamment les progrès accomplis en matière de renforcement des capacités, de coopération technique et scientifique, y compris le développement plus poussé de l'Initiative Bio-Bridge, et le développement plus poussé du Centre d'échange central et des centres d'échange nationaux³,

Prenant note des informations générales fournies dans la note du Secrétaire exécutif intitulée « Plan d'action à court terme (2017-2020) révisé pour accroître et appuyer le renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et ses Objectifs d'Aichi pour la biodiversité »⁴,

1. *Adopte le plan d'action à court terme (2017-2020) pour améliorer et appuyer le renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles, tel qu'il est annexé à la présente décision;*

2. *Prend note des crédits budgétaires alloués à l'exécution du plan d'action à court terme (2017-2020) pour améliorer et appuyer le renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles, qui figurent dans la décision XIII/32 relative au budget du programme de travail intégré au titre de la Convention, ainsi que dans les décisions CP-VIII/7 et NP-2/13;*

3. *Prie le Secrétaire exécutif, dans la limite des ressources disponibles, d'appuyer, de faciliter et de coordonner avec d'autres partenaires, comme il convient, la mise en œuvre des activités figurant dans l'annexe;*

4. *Invite les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes à contribuer à la mise en œuvre du plan d'action mentionné au paragraphe 1 ci-dessus;*

5. *Invite aussi les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes à envisager de prendre les mesures complémentaires suivantes pour faciliter l'application de l'article 12 de la Convention :*

a) *Encourager et aider les établissements d'enseignement et de formation à jouer un rôle clé dans l'organisation et l'exécution de programmes d'éducation et de formation, afin d'aider les Parties, les peuples autochtones et les communautés locales et les parties prenantes à appliquer la Convention et ses protocoles, et leurs programmes de travail respectifs;*

b) *Encourager les établissements compétents à élaborer des nouveaux cours et programmes ou à mettre à jour les cours et les programmes existants afin de répondre aux besoins spécifiques d'éducation et de formation pour l'application de la Convention et de ses protocoles, ainsi que d'autres conventions liées à la diversité biologique, lorsque cela est possible, en accordant une priorité aux sujets qui n'ont pas été adéquatement couverts à ce jour et en tenant compte, selon qu'il convient, des circonstances nationales et des Parties qui ont des besoins semblables et une langue commune;*

c) *Organiser des cours et des ateliers de formation ciblés, adaptés aux besoins particuliers des pays, des peuples autochtones et des communautés locales, des femmes et d'autres groupes cibles;*

d) *Offrir des bourses à court terme et des possibilités de formation sur le terrain, afin de permettre aux participants venant de pays en développement Parties, en particulier de pays parmi les moins avancés et de petits États insulaires en développement, et de Parties à économie en transition d'acquérir des compétences spécialisées et de prendre connaissance des nouvelles innovations scientifiques et technologiques;*

e) *Élaborer et partager d'autres matériels d'enseignement et de formation aux niveaux national, régional et international et mettre à disposition ce matériel par le biais du centre d'échange;*

f) *Intégrer l'éducation liée à la diversité biologique dans leurs programmes plus large d'enseignement, de formation professionnelle et de renforcement des capacités;*

³ [UNEP/CBD/SBI/1/6](#), [UNEP/CBD/SBI/1/INF/19](#), [UNEP/CBD/SBI/1/INF/29](#), [UNEP/CBD/COP/13/INF/21](#), et [UNEP/CBD/COP/13/INF/15](#).

⁴ [UNEP/CBD/COP/13/13](#).

g) Mettre en place des mécanismes propres à faciliter la création de réseaux et le partage d'expériences, de bonnes pratiques et d'enseignements tirés dans le cadre de la promotion de l'éducation et de la formation liée à la diversité biologique à tous les niveaux;

h) Promouvoir des partenariats entre les gouvernements et les établissements universitaires, ainsi que les organisations et les centres d'excellence pertinents, afin d'exécuter des programmes de formation adaptés pour les fonctionnaires, les peuples autochtones et les communautés locales, et les parties prenantes concernées;

i) Entreprendre plus avant des activités pertinentes au titre des éléments 1 (éducation) et 3 (formation) du plan de mise en œuvre du programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public⁵;

j) Élaborer des cours d'enseignement en ligne, selon qu'il convient, et prendre en considération les circonstances nationales, et envisager d'inviter des participants d'autres Parties ayant des besoins semblables, afin d'améliorer la coopération Sud-Sud et d'autres formes de coopération;

k) Partager des informations pertinentes et des enseignements tirés par le biais du centre d'échange, ainsi que des rapports nationaux et d'autres moyens et mécanismes pertinents;;

6. *Invite* les Parties à contribuer à la coopération technique et scientifique, notamment en fournissant des informations sur les besoins prioritaires, en donnant des exemples de pratiques efficaces/points positifs à reproduire, en identifiant les synergies avec leurs plans, programmes et activités concernant la science, la technologie et la coopération technique et scientifique, et en aidant à relier les besoins des Parties au soutien disponible en matière de coopération technique et scientifique, et à partager ces informations par le biais du centre d'échange central et par le biais des centres d'échange nationaux, selon qu'il convient, ainsi que les rapports nationaux;

7. *Invite* les Parties et les autres gouvernements à encourager et à appuyer la participation des institutions nationales ou régionales compétentes, y compris les établissements scientifiques, techniques et politiques, le Consortium des partenaires scientifiques pour la biodiversité, et les peuples autochtones et les communautés locales, pour contribuer à la coopération technique et scientifique;

8. *Encourage* les Parties à promouvoir la collaboration avec les entreprises afin d'intégrer la biodiversité dans leurs travaux visant à élaborer des programmes spécifiques de renforcement des capacités;

9. *Rappelant* le paragraphe 7 de la décision XII/2 B, *exhorte* les Parties, en particulier les pays en développement Parties, et *invite* les autres gouvernements et les institutions financières internationales, les banques régionales de développement et d'autres institutions multilatérales de financement à appuyer la création et le maintien des programmes d'éducation et de formation scientifique et technique dans les mesures prises pour l'identification, la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et de ses éléments constitutifs, et à soutenir une telle éducation et formation pour répondre aux besoins spécifiques des pays en développement;

10. *Décide* de proroger le mandat du Comité consultatif informel du centre d'échange, tel que défini dans ses directives opérationnelles, et d'entreprendre un autre examen de ce mandat à la quinzième réunion de la Conférence des Parties;

11. *Prend note* de la stratégie Internet pour la Convention et ses protocoles élaborée par le Secrétaire exécutif⁶ et du cadre pour une stratégie de communication adoptés dans la décision XIII/22;

12. *Encourage* les Parties à poursuivre leurs efforts prodigués pour mettre en place, maintenir et développer davantage des centres d'échange nationaux efficaces à l'appui de la mise en œuvre de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique;

13. *Rappelle* l'alinéa a) du paragraphe 2 de la décision IX/30, dans lequel les Parties sont invitées à désigner un correspondant national pour le centre d'échange, et *encourage* les correspondants nationaux dûment désignés pour le centre d'échange à collaborer avec les utilisateurs nationaux autorisés pour mettre en place un

⁵ Décision VIII/6, annexe III.

⁶ UNEP/CBD/COP/13/14/Add.1.

système efficace d'assurance-qualité relatif au centre d'échange, en suivant les orientations sur les publics à atteindre et les groupes d'utilisateurs énoncées dans la stratégie Internet pour la Convention et ses protocoles;

14. *Invite* les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes qui sont en mesure de le faire à fournir des ressources financières, techniques et humaines pour appuyer le renforcement des capacités et la coopération technique et scientifique en faveur des pays en développement Parties et des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que le développement plus poussé des centres d'échange nationaux;

15. *Prie* le Secrétaire exécutif, dans la limite des ressources disponibles, de :

a) Poursuivre les travaux visant à promouvoir une approche plus intégrée et coordonnée en matière de renforcement des capacités et de coopération technique et scientifique, au moyen de partenariats multiples, y compris avec les accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la diversité biologique et d'autres conventions pertinentes;

b) Inviter les organisations internationales compétentes, y compris les organismes des Nations Unies, à renforcer une action cohérente en matière de renforcement des capacités et en utilisant une plateforme de soutien intégrée constituée des centres d'échange de la Convention, afin d'identifier les besoins des Parties et des peuples autochtones et des communautés locales, et à les relier aux compétences et connaissances disponibles en ayant recours au centre d'échange;

c) Poursuivre les efforts prodigués pour employer une approche plus stratégique dans l'identification et la création de partenariats avec des organisations et d'autres entités ayant des avantages comparatifs en termes de compétences, de ressources et de réseaux, et pouvant ajouter une valeur considérable aux initiatives de renforcement des capacités;

d) Catalyser et faciliter, en collaboration avec les Parties, les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que d'autres conventions pertinentes, organisations internationales, universités, organisations représentatives des femmes et des jeunes et autres organisations compétentes, la mise en œuvre du plan d'action à court terme mentionné au paragraphe 1 ci-dessus;

e) Inviter les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes qui souhaiteraient contribuer à la mise en œuvre d'activités spécifiques au titre du plan d'action à court terme à manifester leur intérêt auprès du Secrétaire exécutif;

f) Entreprendre un suivi et une évaluation des résultats et de l'efficacité des activités de renforcement des capacités en cours qui sont appuyées et facilitées par le Secrétariat, en vue de mieux cibler et d'améliorer les futures activités de renforcement des capacités, et rendre compte des résultats à l'Organe subsidiaire chargé de l'application, pour examen à sa deuxième réunion;

g) Commander une évaluation indépendante sur l'impact, les résultats et l'efficacité du plan d'action à court terme (2017-2020) pour améliorer et appuyer le renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles, y compris des recommandations à des fins d'amélioration, qui sera transmise à l'Organe subsidiaire chargé de l'application, pour examen à sa troisième réunion;

h) Poursuivre les efforts prodigués pour faciliter les activités de création de capacités en faveur des peuples autochtones et des communautés locales;

i) Mettre en œuvre la stratégie Internet pour la Convention et ses protocoles, en accord avec le cadre pour une stratégie de communication;

j) Compléter la stratégie Internet avec des mesures prioritaires à adopter avant 2018 sur la base de décisions issues de la treizième réunion de la Conférence des Parties, de la deuxième réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage juste et équitable des avantages et de la huitième réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, en particulier les mesures énoncées dans le plan d'action à court terme pour le renforcement des capacités;

k) Développer davantage le centre d'échange, en accord avec la stratégie Internet et avec le programme de travail du centre d'échange, à l'appui du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020;

l) Remettre un rapport d'activité, aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa deuxième réunion, sur les éléments ci-dessus, compte tenu des informations fournies dans le cadre des rapports nationaux, le centre d'échange et le portail d'information sur les connaissances traditionnelles;

m) Lancer le processus d'élaboration d'un cadre stratégique à long terme pour le renforcement des capacités au-delà de 2020, en faisant en sorte qu'il concorde avec le suivi du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les travaux au titre des protocoles, et avec le calendrier établi aux fins de l'élaboration de ce cadre, afin d'identifier en temps voulu les mesures prioritaires en matière de renforcement des capacités, pour examen par l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa troisième réunion et pour examen ultérieur par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion;

n) Établir, dans le cadre du processus visé à l'alinéa m) du paragraphe 15 ci-dessus, le mandat d'une étude destinée à fournir la base de connaissances nécessaire à l'élaboration du cadre stratégique à long-terme, pour examen par l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa deuxième réunion et pour examen ultérieur par la Conférence des Parties à sa quatorzième réunion, en veillant à ce que cette étude tienne compte, entre autres, de la mise en œuvre du plan d'action à court terme pour le renforcement des capacités visé au paragraphe 1 ci-dessus et des expériences pertinentes signalées par les Parties dans leurs rapports nationaux;

16. *Demande* au Secrétaire exécutif, *exhorte* les Parties et *invite* les autres gouvernements et les organisations pertinentes à promouvoir des synergies conformément à la décision XIII/24 sur la coopération avec les autres conventions et organisations internationales, lorsqu'ils favorisent et mettent en place des activités de renforcement des capacités.

Annexe

PLAN D'ACTION À COURT TERME (2017-2020) POUR AMÉLIORER ET APPUYER LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS À L'APPUI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ET DE SES PROTOCOLES⁷

A. Activités, outils et services intersectoriels en appui au renforcement des capacités qui devront être mis en place/coordonnés par le Secrétariat

Activité ⁸	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Calendrier	Résultats/produits escomptés	Ensemble d'indicateurs possible ⁹	Partenaires possibles ¹⁰
1. * Développer des outils pour permettre aux Parties, aux peuples autochtones et aux communautés locales (PACL) d'évaluer et d'enregistrer leurs besoins de renforcement des capacités (RC) et de coopération scientifique et technique (CST) par le biais du centre d'échange. (S)	XII/2 B, par. 8 f); XI/2	2017-2020	Des modèles communs d'évaluation des besoins de capacités et des formulaires de demande d'assistance en CST sont disponibles en ligne par l'entremise du centre d'échange Création d'un répertoire (base de données) des besoins de RC et de CST exprimés par les Parties, les peuples autochtones et les communautés locales	Tendances dans le nombre de Parties utilisant le modèle commun pour évaluer et enregistrer leurs besoins de RC et de CST dans le Centre d'échange Tendances dans le nombre de Parties soumettant des demandes d'assistance Nombre de besoins formulés dans la base de données jumelés à un soutien disponible	BBI, IPBES, PNUD/BES-Net, Forum SPANB (PNUD, CMSC-PNUE)

⁷ Les activités prioritaires au niveau mondial qui sont susceptibles d'être entreprises par les Parties, les autres gouvernements et les organisations partenaires pertinentes, sont indiquées dans des cases ombragées et accompagnées d'un astérisque. Cette liste sera mise à jour à la lumière de l'expérience acquise et de toute orientation supplémentaire susceptible d'être fournie à l'occasion des réunions futures de la Conférence des Parties et de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties aux Protocoles ou dans d'autres circonstances, le cas échéant.

⁸ Les activités auxquelles le Secrétariat pourrait contribuer sont signalées par un « (S) ».

⁹ Les résultats et indicateurs présentés dans ce plan d'action seront peaufinés dans le cadre du processus de développement du cadre/mécanisme de suivi et d'évaluation proposé dans l'activité 8 ci-dessous.

¹⁰ Les abréviations et les noms des organisations et initiatives sont donnés à la fin de la présente annexe.

Activité ⁸	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Calendrier	Résultats/produits escomptés	Ensemble d'indicateurs possible ⁹	Partenaires possibles ¹⁰
			Les besoins en RC des Parties en lien avec la révision et la mise en œuvre de leurs SPANB sont exprimés et maintenus dans la base de données de manière organisée et interrogeable		
2. * Développer et maintenir un portail Web de renforcement des capacités et des bases de données en ligne interrogeables sur les initiatives, ressources et occasions de RC et de CST (comprenant les fournisseurs de RC et de CST) dans le centre d'échange. (S)	XII/2 B, par. 8 f) et 9 b); XI/2	2017-2020	<p>Les Parties fournissent et assurent un accès facile à l'information existante concernant les initiatives de RC et de CST par le truchement d'un portail Web et des bases de données en ligne conviviales et interactives</p> <p>Les organisations partenaires partagent l'information au sujet de leur soutien et leurs ressources en matière de RC et de CST par le Centre d'échange</p>	<p>Tendances dans le nombre de dossiers d'initiatives, de ressources et d'opportunités de RC et de CST partagées par le biais du portail Web et des bases de données sur le renforcement des capacités</p> <p>Tendances dans le nombre de Parties et d'organisations partenaires enregistrant et maintenant leurs dossiers dans les bases de données</p>	CPS et autres
3. * Maintenir la plateforme de formation en ligne (système de gestion de la formation) afin de faciliter l'accueil et la prestation des cours/modules de formation électronique avec la contribution des	XII/2 B, par. 8 e); XI/2	2017-2020	Une plateforme de formation en ligne du SCDB entièrement fonctionnelle et utilisée activement par les Parties, les PA CL et les parties prenantes compétentes	<p>Nombre de cours/modules de formation en ligne accueillis sur la plateforme</p> <p>Tendances dans le nombre de représentants du gouvernement,</p>	UNSSC

Activité ⁸	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Calendrier	Résultats/produits escomptés	Ensemble d'indicateurs possible ⁹	Partenaires possibles ¹⁰
Parties et des PA CL. (S)				représentants des PA CL et autres personnes entreprenant et terminant les cours/modules de formation électronique par le truchement de la plateforme	
4. * Créer un service d'assistance pour aider les Parties à exprimer leurs besoins de RC/CST et à élaborer leurs demandes d'assistance, et pour coordonner le jumelage des demandes d'assistance reçues avec le soutien disponible (ressources, expertise et outils d'aide). (S)	XII/2 B, par. 8 g), 9 b) et c); XI/2	2017-2020	Un service d'assistance créé au Secrétariat et qui vient en aide aux Parties Des services d'assistance régionaux créés chez les institutions partenaires stratégiques pour aider les Parties en collaboration avec le service d'assistance central, afin de formuler les besoins et identifier les occasions de soutien technique au niveau régional	Tendances dans le nombre de Parties ayant reçu l'aide du centre d'assistance pour formuler leurs besoins et élaborer des demandes d'assistance Nombre d'initiatives de CST lancées après un jumelage réussi grâce au service d'assistance Tendances dans le nombre de centres d'assistance régionaux offrant un soutien actif aux Parties	Partenaires BBI, CSBQ, CPS
5. * Organiser des tables rondes de jumelage en marge des réunions/ateliers de la CDB, afin de mettre en lien les Parties ayant des besoins techniques et scientifiques avec les Parties ou institutions capables de	XI/2; XII/2 B, par. 8 g), 9b) et c); et l'article 18 de la CDB	2017-2020	Les Parties reçoivent de l'aide pour trouver des fournisseurs potentiels de soutien technique qui pourraient répondre à leurs besoins de CST Les Parties et autres parties	Tendances dans le nombre d'offres d'appui aux activités de CST Tendances dans le nombre de partenariats actifs entre les Parties et les institutions et réseaux compétents	Partenaires BBI, CPS et diverses parties prenantes

Activité ⁸	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Calendrier	Résultats/produits escomptés	Ensemble d'indicateurs possible ⁹	Partenaires possibles ¹⁰
fournir l'assistance pour répondre à ces besoins dans le cadre de partenariats réciproques, notamment la participation entière et efficace des PACL. (S)			<p>prenantes en position de le faire de manière proactive offrent de fournir un soutien technique à d'autres pays</p> <p>Les Parties, les autres gouvernements, et les autres donateurs et initiatives potentiels cofinancent les projets de CST</p>	Somme amassée pour les projets de CST	
6. * Créer/renforcer les partenariats avec les institutions et réseaux d'enseignement et de formation, dont ceux des PACL, afin d'améliorer la recherche et la formation aux fins d'application efficace de la Convention et de ses protocoles. (S)	XII/2 B; XI/2; et XIII/23, par.5 et par. 15 c) et d)	2018-2020	<p>Les établissements et réseaux d'enseignement et de formation de tous les niveaux intègrent activement les activités académiques et de recherche liées à l'application de la Convention et de ses protocoles</p> <p>Développement et utilisation par les Parties d'outils et de méthodes de formation de haute qualité d'intérêt pour l'application de la Convention et de ses protocoles</p>	<p>Tendances dans le nombre de partenariats actifs entre les Parties et les institutions et réseaux d'enseignement et de formation en biodiversité</p> <p>Nombre et envergure des nouveaux cours et outils de formation sur la diversité biologique développés pour la formation selon un rythme personnel et l'enseignement en milieu universitaire</p>	Divers institutions et réseaux de formation et d'enseignement ¹¹

¹¹ Par exemple le Partenariat mondial des universités pour l'environnement et la durabilité (GUPES), l'Alliance des réseaux universitaires ibéroaméricains pour la durabilité et l'environnement (ARIUSA), le Réseau pour la formation de niveau tertiaire en environnement en Asie et Pacifique (NETTLAP), les réseaux MPS régionaux (MedPAN, CaMPAM, RAMPAN, WIOMSA), l'Académie mondiale de l'enseignement sur les océans de la COI-UNESCO et les centres régionaux de formation et de recherche de WESTPAC, et le centre de formation relatif à la prolifération des algues nuisibles de COI-UNESCO, le Réseau de la biodiversité et des services écosystémiques géré par le PNUD et autres.

Activité ⁸	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Calendrier	Résultats/produits escomptés	Ensemble d'indicateurs possible ⁹	Partenaires possibles ¹⁰
7. * Développer et mettre sur pied des systèmes d'assurance de la qualité pour les activités, le matériel et les outils de RC et de CST développés et facilités par le Secrétariat en collaboration avec des organisations partenaires. (S)	XII /2 B; XI/2; et XIII/23	2018-2020	<p>Mise en place de normes de qualité pour les activités, le matériel et les outils de RC et de CST</p> <p>Élaboration et mise en application de procédures de fonctionnement</p> <p>Amélioration de la qualité des activités, du matériel et des outils de RC et de CST</p> <p>Les activités, le matériel et les outils de RC et de CST sont efficaces et adaptés aux besoins changeants et à la situation des Parties</p>	<p>Nombre d'activités, de matériel et d'outils examinés par rapport à des normes de qualité et amélioré</p> <p>Pourcentage des participants accordant une bonne note à la qualité des activités, du matériel et des outils de RC et de CST</p>	PNUD, PNUE
8. * Établir des mécanismes de suivi et évaluation pour les activités, le matériel et les outils de RC et de CST, avec l'appui et l'intervention du Secrétariat, en collaboration avec des organisations partenaires. (S)	XII /2 B; XI/2 et XIII/23, par. 15 f)	2018-2020	<p>Un système de suivi et d'évaluation et un cadre d'évaluation de l'impact des activités, du matériel et des outils de RC et de CST sont en place</p> <p>Des rapports bisannuels sur les progrès accomplis, les écarts restants et les enseignements tirés sont préparés et examinés aux réunions de l'Organe</p>	<p>Mesure dans laquelle le cadre de suivi et évaluation est systématiquement utilisé par le Secrétariat et les partenaires pour évaluer l'efficacité des activités</p> <p>Niveau d'amélioration du renforcement des capacités, selon les commentaires reçus</p> <p>Mesure dans laquelle les</p>	Partenaires de BBI

Activité ⁸	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Calendrier	Résultats/produits escomptés	Ensemble d'indicateurs possible ⁹	Partenaires possibles ¹⁰
			<p>subsidaire chargé de l'application et de la Conférence des Parties</p> <p>Les activités, le matériel et les outils de RC et de CST sont examinés régulièrement aux fins d'amélioration</p>	<p>besoins exprimés par les parties sont suivis, jumelés et pris en charge grâce au soutien disponible pour le RC et le CST</p>	
<p>9. * Développer et maintenir un service de suivi pour les anciens participants aux activités de RC et de CST soutenues ou facilitées par le Secrétariat en collaboration avec des partenaires, afin de favoriser l'apprentissage de pair à pair et le partage des expériences entre les professionnels des Parties. (S)</p>	<p>XII /2 B; XI/2 et XIII/par. 15 f)</p>	<p>2017-2020</p>	<p>Création d'une base de données des anciens participants à des activités antérieures de RC et CST soutenues par le Secrétariat</p> <p>Un réseau de soutien en ligne des anciens participants est mis en place par le biais du centre d'échange afin de faciliter le réseautage, les échanges de pair à pair et l'appui technique</p> <p>Communautés de pratique dans différents domaines thématiques en place</p>	<p>Tendances dans le nombre de personnes (anciens) participant activement au réseau de soutien aux anciens participants et aux échanges de pair à pair</p> <p>Nombre de communautés de pratique actives dans différents domaines thématiques</p>	<p>OIDD, partenaires BBI, PNUD, PNUE et organisations intéressées</p>

B: Activités de renforcement des capacités d'envergure aux fins de la mise en œuvre efficace de la Convention sur la diversité biologique, y compris les activités se rapportant à divers Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique¹²

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Ensemble d'indicateurs possible	Partenaires possibles
Objectif 1 d'Aichi pour la biodiversité					
10. * Développer des outils et des directives pour la CESP et les SPANB et encourager leur utilisation. (S)	X/15 par. 5; XII/2 C	2017-2018	L'orientation et les meilleures pratiques de communication sont préparées, diffusées à toutes les parties prenantes et utilisées par celles-ci	Qualité du matériel d'orientation (selon les commentaires des utilisateurs) Nombre de Parties/parties prenantes utilisant les outils et les lignes directrices	Divers partenaires ¹³
11. * Organiser des ateliers sur la formulation de messages dans le cadre de la CESP et de la Décennie pour la diversité biologique. (S)	XII/2 C; XII/10; VIII/6; IX/32, par. 12; VII/24; IX/32, par. 10; XII/2 C, par. 3; NP-1/9	2017-2018	Les Parties ont les habiletés requises pour communiquer efficacement avec les principaux publics Les Parties utilisent la stratégie mondiale de communication	Nombre de représentants du gouvernement formés et autres parties prenantes appliquant les habiletés acquises pour la transmission de messages dans leurs campagnes de communication nationales	Voir 10 ci-dessus
12. * En prenant appui sur les activités qui se sont déroulées en 2015-2016, appuyer le	XII/5, par. 1 et 3 de l'annexe; XII/9, par. 3	2017-2020	Les jeunes contribuent efficacement aux efforts dirigés par les Parties pour mettre en	Nombre de jeunes formés grâce aux ateliers et webinaires Nombre de jeunes collaborant	Global Youth Biodiversity Network (GYBN), DIVERSITAS, UNESCO,

¹² Les activités prioritaires sont indiquées dans des cases ombragées et accompagnées d'un astérisque. Cette liste sera mise à jour à la lumière de l'expérience acquise et de toute orientation supplémentaire fournie lors de futures réunions de la Conférence des Parties ou dans d'autres circonstances, selon qu'il convient.

¹³ PNUE-DCPI, UN-DPI, UNESCO, UICN, Groupe de liaison pour la biodiversité, Groupe de travail sur les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, Centre pour la biodiversité de l'ASEAN, GLISPA, Media Impact, Rare Conservation, WAZA, UEBT, Université des Nations Unies-Institut pour les Hautes études, Forum SPANB, Comité consultatif informel pour CESP et autres, mentionnés dans le paragraphe 3 de la décision XII/2 C.

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Ensemble d'indicateurs possible	Partenaires possibles
<p>Global Youth Biodiversity Network dans l'organisation et la prestation de trois ateliers de suivi sur le renforcement des capacités pour les jeunes (y compris la préparation de webinaires); préparer une boîte à outils de soutien au renforcement des capacités à partir des lignes directrices élaborées en 2016, afin de faciliter la participation des jeunes aux réunions pertinentes de la CDB et organiser un sommet mondial pour les jeunes et la biodiversité</p>	<p>et 5; XI/6, par. 26</p>		<p>œuvre la CDB et ses protocoles, dont les SPANB, le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et ses Objectifs d'Aichi</p> <p>Les jeunes participent efficacement aux processus et réunions de la CDB, dont les 21^e et 22^e réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et la 14^e réunion de la Conférence des Parties</p> <p>Un sommet mondial des jeunes et de la biodiversité est organisé avec succès</p>	<p>efficacement avec les Parties</p> <p>Nombre de boîtes à outils pour les jeunes développées, diffusées et utilisées pour les activités de renforcement des capacités</p> <p>Niveau de participation des jeunes aux 21^e et 22^e réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et à la 14^e réunion de la Conférence des Parties</p> <p>Qualité et pertinence des ateliers et de la boîte à outils déterminées en fonction des commentaires reçus des jeunes participants</p>	<p>FAO, UNEP, Forum Umwelt et Entwicklung/ DNR¹⁴</p>
<p>13. Développer une trousse de CESP révisée et la mettre à disposition sur le Centre d'échange</p>	<p>XII/2 C; XII/10; VIII/6; IX/32, par. 12; VII/24; IX/32, par. 10; XII/2 C; par. 3; NP-1/9</p>	<p>2017-2018</p>	<p>Amélioration de la capacité des Parties de concevoir et de mettre en œuvre des activités de CESP efficaces</p> <p>Les stratégies nationales de CESP et la communication avec les différents groupes cibles s'est</p>	<p>Nombre de Parties utilisant la boîte à outils de CESP pour développer leurs activités/outils de communication</p> <p>Qualité du matériel de CESP produit au moyen de la boîte à</p>	<p>Comme ci-dessus</p>

¹⁴ Des partenariats avec d'autres organisations et Parties pertinentes seront également sollicités.

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Ensemble d'indicateurs possible	Partenaires possibles
			améliorée grâce à la boîte à outils de CESP	outils de CESP (selon les commentaires des publics cibles)	
14. Développer et rendre disponibles des outils techniques et une orientation sur l'utilisation de sondages pour évaluer le niveau de sensibilisation du public	XII/2 C; XII/10; VIII/6; VII/24; IX/32, par. 10; XII/2 C, par. 3; NP-1/9	2017-2020	Les Parties et les parties prenantes ont accès à l'orientation sur les sondages pour évaluer le niveau de sensibilisation du public	Tendances dans le nombre de Parties et de parties prenantes utilisant l'orientation Commentaires positifs reçus	UNESCO, CE-UICN-CEC, PNUE, ACB
15. Encourager l'élaboration de programmes universitaires génériques (modèle K) liés à la biodiversité aux fins d'utilisation aux niveaux national et régional avec la participation entière et efficace des PACL	XI/15, par. 5; VII/6; IX/32	2017-2020	Programmes génériques universitaires K sur la biodiversité préparés et utilisés aux niveaux national et régional	Tendances dans le nombre d'institutions utilisant le programme modèle sur la biodiversité	Comme ci-dessus
Objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité					
16. * Soutien au renforcement des capacités pour l'intégration de la diversité biologique aux processus de développement, à l'éradication de la pauvreté et à la mise en œuvre du Programme à horizon 2030. (S)	XII/4, par. 3; XII/5, par. 15	2017-2018	Ateliers pilotes infrarégionaux en 2017-2018 Capacités accrues des Parties à mieux planifier et intégrer la diversité biologique à la planification et la mise en œuvre du Programme à horizon 2030 et des objectifs de développement durable, plans nationaux de	Tendances dans le nombre de pays engagés dans l'intégration de la diversité biologique aux processus de développement et de planification, aux plans sectoriels et intersectoriels et aux politiques et programmes Nombre d'ateliers et	PNUE, PNUD et autres, selon qu'il convient

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Ensemble d'indicateurs possible	Partenaires possibles
			développement, politiques et programmes sectoriels	d'activités de formation organisés Nombre d'outils de renforcement des capacités offerts par le biais du Centre d'échange Niveau de commentaires positifs des parties prenantes	
17. * Élaborer une boîte à outils pour l'intégration de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes dans le développement des infrastructures urbaines. (S)	XII/23; XI/15; XII/1; XII/2; XII/5; XI/30; XII/9; XI/6	2017-2018	Création et utilisation d'une boîte d'outils pour l'intégration de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes dans le développement des infrastructures urbaines	Tendances dans le nombre de fonctionnaires qui ont accès et utilisent cette trousse; Nombre de politiques et plans d'infrastructures urbaines qui intègrent les considérations relatives à la biodiversité	SCDB, ICLEI, villes et autres gouvernements infranationaux, et GPLSAB ¹⁵
18. * Organiser des ateliers de renforcement des capacités portant sur la comptabilité des écosystèmes	XII/4	2017-2020	Amélioration de la capacité des Parties d'intégrer la comptabilité des écosystèmes à leurs politiques et stratégies nationales de développement et à leurs plans fiscaux et sectoriels	Tendances dans le nombre de pays ayant intégré les valeurs de la diversité biologique et des écosystèmes dans leur politiques et stratégies nationales de développement et à leurs plans fiscaux et sectoriels	UN-Stat, Banque mondiale et le Partenariat mondial WAVES, UE, UNECE et autres

¹⁵ Global Partnership on Local and Subnational Action for Biodiversity (Partenariat mondial de mesures locales et infranationales pour la biodiversité) (GPLSAB).

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Ensemble d'indicateurs possible	Partenaires possibles
19. * Élaborer des outils de formation en ligne sur la comptabilité relative aux écosystèmes	XII/4	2017-2020	Un module de formation en ligne sur la valorisation et la comptabilité de la biodiversité est disponible sur la plateforme d'apprentissage électronique de la CDB et est utilisé par les Parties et les parties prenantes	Tendances dans le nombre de participants qui ont réussi le module de formation en ligne sur la valorisation et la comptabilité de la biodiversité	UN-Stat, Banque mondiale et le Partenariat mondial WAVES, EU, UNECE, FAO et autres
20. Compiler et mettre à disposition des exemples d'études de cas d'intégration de la biodiversité à tous les secteurs clés et dans les gouvernements infranationaux et locaux, y compris les anecdotes des PACL, par le biais d'une plateforme contenue dans le Centre d'échange	XII/23; XI/15; XII/1; XII/2; XII/5; XI/30; XII/9; XI/6	2017-2020	Des exemples d'histoires de réussite de l'intégration de la biodiversité dans les gouvernements infranationaux sont disponibles par le biais du Centre d'échange	Nombre d'exemples d'histoires de réussite compilés Nombre de personnes consultant les histoires de réussite	ICLEI, nrg4SD, GPLSAB villes et autres gouvernements infranationaux
Objectif 3 d'Aichi pour la biodiversité					
21. * Élaborer des orientations et du matériel de formation sur la mise en œuvre complète de l'Objectif 3 d'Aichi portant sur les mesures d'incitation, notamment un ensemble de cas de bonnes pratiques et d'enseignements tirés (S)	XI/30 et XIII/20	2017-2018	Augmentation de la capacité des Parties à mettre en œuvre l'Objectif 3 d'Aichi pour la biodiversité	Nombre de pays mettant en œuvre les éléments et étapes clés pour une mise en œuvre efficace de l'Objectif 3 d'Aichi pour la biodiversité	SCDB, CNUCLD/GM, CNUCED, PNUD, Banque mondiale, OMC, OCDE, UICN, FAO
22. Élaborer un outil de formation	XI/30 et	2017-2020	Augmentation de la capacité des	Nombre d'abonnés à l'outil de	CNUCLD/GM, CNUCED,

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Ensemble d'indicateurs possible	Partenaires possibles
en ligne sur la mise en œuvre complète de l'Objectif 3 d'Aichi portant sur les mesures d'incitation et les éléments et étapes clés de leur adoption, notamment un ensemble de cas de pratiques exemplaires et d'enseignements tirés	XIII/20		Parties à mettre en œuvre de l'Objectif 3 d'Aichi pour la biodiversité	formation en ligne (résultat), de pays qui mettent en œuvre les étapes clés de la mise en œuvre efficace de l'Objectif 3 d'Aichi pour la biodiversité (résultat/impact)	PNUD, Banque mondiale, OMC, OCDE, UICN, FAO
Objectif 4 d'Aichi pour la biodiversité					
23. * Élaborer des orientations et du matériel de formation pour le milieu des affaires sur les différents moyens de contribuer à la mise en œuvre des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique (S)	XII/10, par. 3 c) et (d)	2017-2018	Document d'orientation; augmentation de la capacité du milieu des affaires de contribuer à la mise en œuvre des Objectifs d'Aichi	Nombre d'entreprises faisant référence aux Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique dans les stratégies et plans	Global Partnership for Business and Biodiversity, UICN, WBCSD, Natural Capital Coalition, BirdLife, WWF, FAO, etc.
24. * Organiser des ateliers techniques sur les comptes rendus des entreprises et de la biodiversité (S)	XII/10, par. 3 b)	2017-2018	Les entreprises sont équipées et préparent des rapports sur les progrès accomplis dans l'intégration de la diversité biologique Plus grande participation des entreprises à l'élaboration de rapports	Nombre d'entreprises préparant des rapports sur l'intégration de la diversité biologique Qualité des rapports sur le milieu des affaires et la diversité biologique produits par les entreprises	Global Partnership for Business and Biodiversity, UICN, WWF, WBCSD
25. Élaborer un guide des	XII/10, par. 3 f)	2017-2018	Le guide des bonnes pratiques est	Tendances dans le nombre	Global Partnership for

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Ensemble d'indicateurs possible	Partenaires possibles
meilleurs pratiques de l'identification et l'évaluation de la diversité biologique et des valeurs des services écosystémiques pour le milieu des affaires			disponible Sensibilisation accrue aux valeurs de la diversité biologique et la façon dont les entreprises peuvent les exploiter Les questions liées à la diversité biologique sont reflétées dans les politiques d'achat et autres pratiques commerciales	d'entreprises utilisant les outils d'établissement de la valeur de la diversité biologique et des écosystèmes.	Business and Biodiversity, UICN, WWF, WBCSD
26. Élaborer des orientations et du matériel de renforcement des capacités pour la biodiversité et les écosystèmes basés dans les villes		2017-2020	Des orientations pratiques pour l'évaluation et la conception de la conservation de la biodiversité basée dans les villes sont disponibles par le biais du Centre d'échange et par d'autres moyens	Nombre de personnes utilisant les orientations	CLEI, associations d'autorités locales, FEM, AIB, Groupe Banque mondiale
Objectif 4 d'Aichi pour la biodiversité et autres (1, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 18 et 20)					
27. * Encourager la coopération technique et scientifique entre les Parties sur le développement du tourisme dans les écosystèmes côtiers et marins sensibles	XII/11, par. 4 b)	2017-2020	Renforcement de la coopération scientifique et technique et sur le développement du tourisme	Niveau de coopération scientifique et technique	OMT, PNUE, UNESCO, SPROE, ACB, FAS/SDSN, PMTD, STCA ¹⁶ , BBI
28. * Organiser des activités de	XII/11, par. 1	2017-2020	La capacité des Parties de	Nombre de représentants	OMT, PNUE, UNESCO,

¹⁶ Sustainable Tourism Certification Alliance (STCA)

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Ensemble d'indicateurs possible	Partenaires possibles
formation (séminaires et cours en ligne) pour le tourisme durable avec des partenaires	d) et 4 c)		promouvoir le tourisme durable est améliorée	officiels pertinents du gouvernement formés et faisant la promotion du tourisme Efficacité de la formation (selon les commentaires des personnes formées)	SPROE, ACB, FAS/SDSN, PMTD, STCA
29. Révision, publication et diffusion des nouvelles « Directives aux usagers sur la biodiversité et le développement du tourisme	XII/11, par. 4 b) et 4 c)	2017-2020	Les directives aux usagers sont révisées et publiées	Nombre de téléchargements du manuel sur le site web de la CDB	OMT, PNUE, UNESCO, SPROE, ACB, FAS/SDSN, PMTD, STCA, BBI
Objectifs 5, 14 et 15 d'Aichi relatifs à la diversité biologique (et indirectement les Objectifs 7, 11, 12 et 13)					
30. * Organiser et encourager les ateliers régionaux de renforcement des capacités sur la conception des évaluations de la restauration nationale et des plans pour atteindre les Objectifs 5, 14 et 15 (S)	XII/19, par. 5; XI/16, par. 2; XII/1, par. 13, 18 et 20 c)	2017-2020	Cinq ateliers régionaux organisés; plan de travail FERI 2017-2018 Dossiers de pays qui abordent les lacunes et occasions Une capacité est développée pour l'intégration des concepts de la biodiversité dans les pratiques de	Nombre d'ateliers menés et de Parties et d'individus qui participent et qui reçoivent du soutien technique et des ateliers Commentaires/évaluations reçues des participants et actions de suivi entreprises	GPFLR ¹⁷ et membres du PCF ¹⁸

¹⁷ Les membres du GPFLR sont : SCDB, ARC, CARE International, CIFOR, FAO, FORIG, MM-Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, CIRAF, RIFM, UICN, IUFRO, OIBT, PROFOR, Tropenbos International, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, FNUF, PNUE, CMSC-PNUE, Banque mondiale, WRI, Wageningen University et WWF (voir : <http://www.forestlandscaperestoration.org>).

¹⁸ Les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) sont : SCDB, CIFOR, FAO, FEM, OIBT, UICN, IUFRO, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, PNUD, PNUE, FNUF, CCNUCC, CIRAF et Banque mondiale (voir : <http://www.cpfweb.org/en/>).

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Ensemble d'indicateurs possible	Partenaires possibles
			restauration		
31. * Élaborer un ensemble de formations pour les ateliers sur la restauration	XII/19, par. 5; XI/16, par. 2; XII/1, par. 13, 18 et 20 c)	2017-2018	Des modules de formation en ligne sur la restauration des écosystèmes sont élaborés Matériel de formation élaboré, traduit et remis	Quantité d'outils de formation produits, traduits et remis lors des réunions pertinentes; commentaires sur ces outils par les usagers	GPFLR et membres du PCF, BirdLife, Biodiversité
32. * Fournir un soutien technique aux Parties pour la mise en œuvre de projets pilotes dans le contexte de l'Initiative de restauration des écosystèmes des forêts (IREF)	XI/16, par. 5; XII/19, par. 5	2017-2020	Une assistance technique est fournie à au moins six projets de pays en appui à la mise en œuvre de l'IREF	Nombre de projets pilotes pour la restauration des écosystèmes mis en œuvre avec succès Nombre de projets de restauration pilotes alignant les engagements nationaux en matière de restauration sur les objectifs des Conventions de Rio	Parties, GPFLR et membres du PCF
33. Identifier et rendre disponibles les meilleures pratiques ainsi que des enseignements tirés de la conception de plans de restauration nationaux	XII/19, par. 5; XII/1, par. 13, 18 et 20 c); XI/16, par. 2	2017-2020	Expériences des pays et meilleures pratiques rapportées dans des publications conjointes Capacité des représentants du gouvernement de concevoir des plans nationaux de restauration grâce à un accès accru et une meilleure utilisation des meilleures pratiques et enseignements tirés	Nombre de pratiques exemplaires sur la restauration des forêts et des paysages identifiées; Nombre de pays et d'experts nationaux obtenant l'accès et utilisant les meilleures pratiques et les enseignements tirés dans la conception des plans nationaux de restauration	SCDB, GPFLR et membres du PCF

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Ensemble d'indicateurs possible	Partenaires possibles
34. Mener et/ou compiler et diffuser, de façon coordonnée, des études de cas démontrant comment les pays œuvrent sur le terrain pour atteindre des Objectifs 5, 11, 14 et 15 de manière coordonnée	XII/1	2017-2020	Au moins quatre études de cas sont préparées Les Parties et les partenaires ont une meilleure idée de la façon dont les pays œuvrent sur le terrain pour atteindre les Objectifs 5, 11, 14 et 15.	Nombre d'études de cas compilées et mises à disposition par le Centre d'échange	Membres du GPFLR, SER, BES-Net
35. Soutenir les efforts des Parties dans la mise en œuvre du plan d'action à court terme pour la restauration des écosystèmes en facilitant les activités de renforcement des capacités (dont les ateliers de coopération Sud-Sud) et en actualisant l'information sur l'orientation, les outils et les initiatives liés à la restauration des écosystèmes et en la mettant à disposition par le biais du Centre d'échange	XIII/5, par. 11	2017-2020	Amélioration des capacités des Parties et de leur compréhension de la façon d'appliquer les éléments du plan d'action à court terme à la restauration des écosystèmes La capacité des Parties de faire rapport sur les progrès accomplis dans l'avancement de leurs objectifs nationaux ayant un lien avec les Objectifs 5 et 15 d'Aichi est reflétée dans leur sixième rapport national	Nombre de Parties faisant référence aux activités de restauration des écosystèmes dans leur sixième rapport national et autres rapports et forums Nombre de Parties faisant référence au plan d'action à court terme pour la restauration des écosystèmes dans leurs rapports nationaux	Mécanisme de restauration des paysages et des forêts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Objectif 5 d'Aichi pour la biodiversité et autres objectifs relatifs aux forêts (1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18, 19, 20)					
36. Élaborer et mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités ciblées visant à appuyer la mise en œuvre des Objectifs d'Aichi relatifs à la	XII/6; XI/6; IX/5; X/36; XII/31	2017-2020	Des outils de formation et d'orientation conjoints sont élaborés et diffusés Les capacités de conservation,	Quantité des outils conjoints et des directives techniques produits Nombre d'activités de	FNUF et autres membres du GPFLR et du PCF CMI et agences de l'ONU

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Ensemble d'indicateurs possible	Partenaires possibles
diversité biologique portant sur les forêts et simplifier l'élaboration des rapports sur les forêts et les liens avec les ODD			d'évaluation et d'élaboration de rapports sur la biodiversité des forêts sont renforcées dans le cadre de l'Arrangement international sur les forêts 2017-2030.	renforcement des capacités sur l'élaboration de comptes rendus organisés conjointement	
37. Organisation de deux (2) ateliers régionaux en collaboration avec les partenaires compétents sur la gestion durable de la vie sauvage, comprenant des réformes juridiques, la collaboration régionale, la participation des communautés locales, des techniques d'exécution des lois et des opérations d'exécution transnationales	XIII/8, par. 4 et 5	2017-2020	La sensibilisation des Parties et leur compréhension de la gestion durable de la vie sauvage, comprenant des réformes juridiques, la collaboration régionale, la participation des communautés locales, des techniques d'exécution des lois et des opérations d'exécution transnationales sont améliorées Les capacités institutionnelles des Parties pour la conservation de la vie sauvage et l'exécution des lois sont améliorées	Nombre de Parties participant aux ateliers et sensibilisées aux techniques d'exécution des lois et aux opérations d'exécution transnationales sur la gestion durable de la vie sauvage	Partenaires compétents (membres du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages)
Objectifs 6, 10, 11 d'Aichi relatifs à la diversité biologique					
38. * Mener des ateliers régionaux de renforcement des capacités sur les enjeux marins par l'entremise de	X/29; XI/17; XI/18; XII/22; XII/23	2017-2020 ²⁰	Au moins deux ateliers régionaux de l'IOD pour le renforcement des capacités ont été convoqués La capacité des représentants des	Nombre de parties prenantes impliquées dans les ateliers régionaux	COI-UNESCO, autres partenaires de l'IOD ²¹

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Ensemble d'indicateurs possible	Partenaires possibles
l'Initiative pour des océans durables (IOD) ¹⁹			gouvernements concernés en matière d'enjeux marins est améliorée	Nombre de représentants du gouvernement formés	
39. * Mener des ateliers nationaux de formation et d'échange de connaissances à l'aide de l'IOD	X/29; XI/17; XI/18; XII/22; XII/23	2017-2020	Des ateliers nationaux de formation et d'échange de connaissances de l'IOD sont convoqués dans des pays sélectionnés par année	Nombre de parties prenantes impliquées dans les ateliers nationaux	Partenaires de l'IOD
40. Mener des ateliers nationaux de formation et d'échange de connaissances par l'entremise de l'IOD	X/29; XI/17; XI/18; XII/22; XII/23	2017-2020	Au moins un atelier de formation des formateurs de l'IOD est organisé	Nombre de participants et de parties prenantes impliqués dans les ateliers de formation des formateurs	Partenaires de l'IOD
41. Affiner et renforcer le mécanisme de partage des	X/29; XI/17; XI/18; XII/22;	2017-2020	Une plateforme de partage des connaissances pleinement	Nombre d'outils d'information scientifique et technique liés à	Partenaires de l'IOD

²⁰ Des ateliers régionaux ont été jusqu'à ce jour organisés pour l'Afrique de l'Ouest, Asie de l'Est/Ouest /Sud-Est, Amérique du Sud, Afrique de l'Est et sud du Pacifique.

²¹ Parmi les partenaires SOI se trouve un large éventail d'institutions/programmes/ initiatives mondiales, régionales ou nationales qui partagent la vision de SOI et qui soutiennent ou participent à diverses activités SOI. Du soutien financier précédent pour SOI a été offert par le gouvernement du Japon (à travers le Fonds japonais pour la biodiversité), par le Gouvernement de la France, (à travers l'Agence française de l'AMP), et par le Gouvernement de la République de Corée. Des contributions en services rendus ont été fournis par la Chine, Madagascar, la Namibie, le Pérou, la République de Corée, Samoa, et le Sénégal, à travers l'organisation des ateliers / réunions; de soutien technique fourni par l'Australie (par l'Organisation pour la recherche scientifique et industrielle du Commonwealth: CSIRO), l'Allemagne (à travers Blue Solutions - GIZ, GRID-Arendal, l'UICN, le PNUE), Monaco (à travers Monaco Blue Initiative), République de Corée (Institut maritime coréen, la Corporation de gestion Coréenne de l'Environnement), le PNUE, FAO, UNDOALOS, la Commission océanographique intergouvernementale-UNESCO, les organisations des mers régionales / organisations régionales de gestion des pêches / les autres initiatives régionales pertinentes (telles que la Convention d'Abidjan, le Plan d'action du Pacifique du nord-ouest, le partenariat pour la gestion environnementale des mers d'Asie de l'Est, l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Sud-Est, le Secrétariat du Programme pour l'Environnement de la région du Pacifique), Commission de l'UICN sur la gestion des écosystèmes-Groupes d'experts sur les pêches, l'Initiative mondiale sur la biodiversité de l'océan, l'Initiative LifeWeb, le Partenariat insulaire mondial, MedPAN, Brest-Metropole Océane, et bien d'autres organisations partenaires.

¹⁹ Voir www.cbd.int/soi, des détails supplémentaires se trouvent dans le plan d'action de l'Initiative pour des océans durables (2015-2020) (<https://www.cbd.int/doc/meetings/mar/soiom-2014-02/official/soiom-2014-02-actionplan-en.pdf>).

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Ensemble d'indicateurs possible	Partenaires possibles
connaissances de l'IOD et le rendre disponible par l'entremise du centre d'échange	XII/23		fonctionnelle et fiable (www.cbd.int/soi) est utilisée par les Parties	la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique partagés grâce à la plateforme	
42. Organiser de la formation afin de faciliter l'utilisation du manuel de formation sur l'utilisation des connaissances traditionnelles dans l'application des critères des aires marines d'importance écologique ou biologique	XIII/12, par. 12	2017-2020	Application de la formation dans un atelier de formation sur le renforcement des capacités	Nombre de participants et de parties prenantes engagés dans la formation	Partenaires de l'IOD
43. Faciliter le renforcement des capacités afin de faciliter la mise en œuvre des plans de travail spécifiques volontaires pour la diversité biologique dans des aires d'eau froide relevant de la compétence territoriale de la Convention	XIII/11, par. 6	2017-2020	Le renforcement des capacités est mis en œuvre dans un atelier	Nombre de participants et de parties prenantes engagés dans l'atelier	Partenaires de l'IOD
44. Faciliter le renforcement des capacités afin de faciliter la mise en œuvre de l'orientation pratique volontaire sur la prévention et l'atténuation des répercussions des débris marins sur les habitats marins et la diversité biologique	XIII/10, par. 9 et 10	2017-2020	Le renforcement des capacités est mis en œuvre dans un atelier	Nombre de participants et de parties prenantes engagés dans l'atelier	Partenaires de l'IOD

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Ensemble d'indicateurs possible	Partenaires possibles
côtière					
Objectif 7 d'Aichi pour la biodiversité (et aussi les Objectifs 8, 13, 14, 15)					
45. * Mener des ateliers conjoints de formation et de renforcement des capacités sur l'intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la production agricole et alimentaire durable en collaboration avec la FAO et d'autres partenaires	XII/6, par. 17; X/34, par. 5 et 18	2017-2020	Capacité renforcée d'intégrer des solutions basées sur les services écosystémiques pour une agriculture durable	Nombre d'individus formés Qualité des ateliers basés sur les commentaires reçus des participants	FAO, Bioversity et autres partenaires de CGIAR, IFPRI, FIDA
46. * Élaborer des outils de formation et des directives, notamment des modules de formation en ligne, sur l'intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la production agricole et alimentaire durable avec la FAO et autres partenaires tels que les PAUL (S)	XII/6, par. 17; X/34, par. 5 et 18	2017-2020	Des outils de formation et d'orientation conjoints sont élaborés et diffusés	Nombre d'outils de renforcement des capacités élaborés et mis à disposition	FAO, Bioversity et autres partenaires de CGIAR, IFPRI, FIDA
Objectif 9 d'Aichi pour la biodiversité					
47. * Organiser des ateliers de renforcement des capacités sur la gestion des espèces exotiques envahissantes	XII/17, par. 9	2017-2020	Amélioration de la coordination et mise en œuvre des plans de gestion des EEE (incluant les parasites et maladies)	Qualité des ateliers basés sur les commentaires reçus des participants	CIPV, FAO, OIE, OMC, STDF, CITES, IUCN-ISSG, CABI, et OMI

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Ensemble d'indicateurs possible	Partenaires possibles
(EEE), y compris les parasites et les maladies			Les capacités régionales et nationales pour la mise en œuvre de mesures phytosanitaires sont renforcées	Nombre d'individus formés;	
48. * Organiser des ateliers pour appuyer la mise en œuvre de l'Objectif 9 d'Aichi et l'objectif opérationnel 2.3 du Plan stratégique 2011-2020 pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques	XII/17, par. 9; et toutes des décisions de la 7 ^e réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques	2017-2020	Capacité améliorée dans les PEID pour effectuer des contrôles aux douanes sur les EEE et les organismes vivants modifiés (OVM) et mesures d'urgence appropriées prises	Nombre d'individus formés	SPROE, CABI, IUCN-ISSG, FAO, CIPV, OIE, OMC, STDF OMI, PNUE, PNUD, Partenariat insulaire mondial, Island Conservation
49. Élaborer, en collaboration avec le Global Invasive Alien Species Information Partnership, un outil de surveillance des EEE afin que les Parties puissent obtenir et utiliser les données mondiales sur les EEE pour les activités nationales de gestion, de planification, de surveillance	XII/17, par. 9; XI/28, par. 22	2017-2020	Les Parties obtiennent facilement et utilisent les données et l'information (sur les incidences, les impacts et les mesures de gestion possible des EEE) rendues accessibles grâce à l'outil de surveillance afin de gérer, de planifier, de surveiller et de communiquer efficacement sur les	Nombre de Parties utilisant l'outil de surveillance afin d'améliorer leurs systèmes de gestion et les contrôles douaniers des EEE Nombre d'agents de gestion des EEE et autres parties prenantes formés et utilisant efficacement l'outil de	GIASIP

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Ensemble d'indicateurs possible	Partenaires possibles
et de communication sur les EEE, et organiser une série de webinaires sur l'utilisation de l'outil			EEE Les Parties possèdent les habiletés requises pour utiliser efficacement l'outil de surveillance pour la planification nationale de la gestion des EEE	surveillance des EEE	
50. Organiser, en collaboration avec des partenaires régionaux, des ateliers de formation pour renforcer les capacités des principaux acteurs des PIED pour la conception et la soumission de propositions de projet de bonne qualité sur les EEE	XII/11, par. 2, 4 a) et 4 c); XI/15, par. 5 et 8	2017-2020	Les capacités des parties prenantes compétentes (CDB et correspondants nationaux du FEM, NPPO, etc.) sont améliorées	Nombre de projets du FEM sur les EEE soumis par les PIED Somme d'argent mobilisée auprès du FEM et autres sources pour la gestion des EEE Ressources techniques mobilisées	SPREP, SPC, CABI, COI-UNESCO, PNUE, PNUD, GLISPA, Island Conservation, IUCN-ISSG, OMC, OMI, CITES
Objectifs 10 et 11 d'Aichi relatifs à la diversité biologique					
51. * Élaborer et encourager les outils et les directives de planification spatiale, en collaboration avec les organisations partenaires concernées (S)	XI/18; XII/23; XIII/9, par. 4	2017-2020	Les outils et directives pratiques sont compilés et partagés afin de renforcer les capacités des Parties, des autres gouvernements et des organisations pertinentes pour la planification spatiale marine et la gestion intégrée des zones côtières à l'échelon national, infranational et régional	Nombre de partenaires de l'IOD qui contribuent au partage des outils et directives de planification sur la planification spatiale marine	Global Ocean Biodiversity Initiative

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Ensemble d'indicateurs possible	Partenaires possibles
52. * Mener des ateliers régionaux et infrarégionaux pour encourager la description des aires qui correspondent aux critères des aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB) et l'identification des zones humides et des mangroves (S)	X/29; XI/17; XII/22	2017-2020	Formation régionale sur les AIEB convoquée pour appuyer l'organisation d'un atelier régional sur la description des AIEB dans la Mer Noire et la Mer Caspienne	Nombre de Parties formées et capables de décrire les zones qui correspondent aux critères des AIEB, nombre d'aires décrites comme correspondant à ces critères et la qualité des descriptions des AIEB	Global Ocean Biodiversity Initiative, IOC-UNESCO
Objectif 11 d'Aichi pour la biodiversité					
53. * Élaborer des directives techniques sur l'utilisation de l'expression « d'autres mesures efficaces de conservation à l'échelle de l'aire » et la façon de réaliser les éléments de l'Objectif 11 (par le biais de réunions et de consultations avec les partenaires) (S)	XI/24	2017-2018	Les Parties ont reçu de l'information et des directives spécifiques sur la façon de définir « d'autres mesures de conservation efficaces à l'échelle des aires » et sont capables de les appliquer pour atteindre l'Objectif 11	Nombre de Parties qui utilisent les directives fournies et qui en rendent compte dans leur sixième rapport national	PTRAP Consortium des amis, PNUD, PNUE, UICN, CMAP-UICN, CCR-UE, CMSC-PNUE, BirdLife, AZE, IPSI, WCS, partenaires régionaux comprenant les réseaux régionaux d'aires marines protégées
54. * Élaborer et diffuser des directives sur les aires protégées et sur l'intégration à plus grande échelle des aires protégées dans les paysages terrestres et marins ainsi que dans des secteurs pertinents	XI/24; X/31; IX/18; VIII/24	2017-2018	Les Parties reçoivent des directives techniques sur les aires protégées et les services écosystémiques, la gouvernance et l'intégration à plus grande échelle des aires protégées dans les paysages terrestres et marins ainsi	Nombre de pays utilisant l'information technique fournie	Comme ci-dessus

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Ensemble d'indicateurs possible	Partenaires possibles
(ex. : tourisme, agriculture, mines et infrastructure) (S)			que dans des secteurs pertinents		
55. * Mener des ateliers régionaux dans le contexte de l'Initiative du dialogue sur la paix et la biodiversité (IDPB) afin d'établir les priorités de la conservation transfrontière, comprenant la participation des PAQL. (S)	But 1.3 du PTRAP VII/28	2017-2020	Les Parties coopèrent sans tenir compte des frontières internationales afin de conserver les aires protégées et d'appliquer d'autres mesures de conservation efficaces relatives aux aires protégées dans les écosystèmes communs	Nombre d'ateliers régionaux IDPB d'établissement des priorités tenus Nombre d'arrangements coopératifs transfrontière établis ou renforcés dans les écosystèmes transfrontière	UICN et autres partenaires
56. Fournir des cours en ligne sur les éléments de l'Objectif 11 (adaptés aux régions spécifiques et aux lacunes dans la mise en œuvre)	XI/24; X/31	2017-2020	Cours de formation en ligne offerts Les capacités nationales pour atteindre l'Objectif 11 sont renforcées	Nombre de cours en ligne offerts Nombre de participants terminant le cours en ligne	Comme ci-dessus
Objectif 14 d'Aichi pour la biodiversité					
57. * Convoquer conjointement des ateliers régionaux et infrarégionaux ciblés sur la diversité biologique et la santé, y compris les systèmes de santé des PAQL et des femmes autochtones	XII/21, par. 9 d); XI/6, par. 29; X/20, par 17	2017-2020	Les capacités nationales pour intégrer le lien entre la biodiversité et la santé sont renforcées Les Parties reçoivent des avis techniques et scientifiques sur les liens entre la santé et la biodiversité	Nombre d'ateliers menés sur la santé et la biodiversité Nombre d'individus des secteurs de la santé et de la conservation formés Nombre d'outils d'aide au renforcement des capacités élaborés Nombre de pays adoptant des	OMS, EcoHealth Alliance, ESP, Future Earth, FAO, OIE, Bioversity, WCS HEAL, UNU-IAS, UNU-IIGH, UICN, FIOCRUZ, Biodiversity and Community Health Initiative (BaCH)

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Ensemble d'indicateurs possible	Partenaires possibles
				stratégies et des programmes intersectoriels sur la santé et la biodiversité	
58. Élaborer, en collaboration avec les organisations concernées, y compris les organisations pour les femmes, des outils, et du matériel de formation et des outils d'intégration pour augmenter la sensibilisation aux liens entre la santé et la biodiversité	XII/21; XI/6, par. 29; X/20, par. 17	2017-2020	Capacités renforcées pour l'intégration de la biodiversité dans les stratégies/ programmes et investissements pour la santé (et vice versa)	Nombre d'outils de soutien au renforcement des capacités et outils de sensibilisation élaborés et mis à disposition dans le Centre d'échange Nombre de partenariats et de nouvelles activités collaboratives élaborés	OMS, EcoHealth Alliance, ESP, Future Earth, OIE, UNU-IIGH, et l'Initiative biodiversité et santé communautaire
Objectifs 14 et 8 d'Aichi relatifs à la diversité biologique					
59. Élaborer des outils de formation et des directives pour améliorer la contribution de la biodiversité des eaux intérieures et des services écosystémiques à la réduction des risques de catastrophes naturelles	X/28; XI/23	2017-2020	Les outils de formation et les directives sont développés et disponibles Les capacités d'intégration des services écosystémiques à la gestion et aux investissements de ressources en eau sont renforcées	Nombre d'outils de soutien au renforcement des capacités et de modules de formation en ligne développés et mis à disposition par le biais du Centre d'échange.	FAO, centres CGIAR, IFPRI, PNUE, UNESCO, OMM, IWMI, WWF, UICN, TNC, CI, Oxfam, Ramsar
Objectifs 15, 15 et 7 d'Aichi relatifs à la diversité biologique					
60. * Faciliter les activités de renforcement des capacités pour les Parties afin de promouvoir les solutions et/ou	X/33, par. 9 e)	2017-2020	Les approches fondées sur les écosystèmes pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci sont	Nombre de SPANB intégrant les conséquences des changements climatiques et les approches fondées sur les	CCNUCC, OMM, PNUE, FAO, UNESCO, IWMI, WWF, UICN, centres CGIAR, IFPRI, TNC, CI,

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Ensemble d'indicateurs possible	Partenaires possibles
approches basées sur les écosystèmes pour l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophes naturelles (S)			<p>intégrées à la mise en œuvre des SPANB</p> <p>La mise en œuvre des SPANB est adaptée aux conséquences des changements climatiques sur les moyens de subsistance basés sur la biodiversité</p>	écosystèmes	Oxfam, réseaux régionaux d'aires marines protégées
61. Continuer à collaborer avec les groupes d'experts des pays les moins développés de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à l'organisation d'ateliers de formation sur l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique aux plans nationaux d'adaptation	X/33, par. 9 e); et XIII/4, par. 13 et 14	2017-2020	La conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique sont intégrés aux plans nationaux d'adaptation et inversement, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci sont intégrés aux SPANB et des mesures pertinentes sont mises en œuvre	<p>Nombre de SPANB intégrant les préoccupations au sujet des changements climatiques</p> <p>Proportion des plans nationaux d'adaptation qui intègrent la diversité biologique, les services écosystémiques et les synergies</p>	CCNUCC, WRI, CI, UICN, BirdLife International et SPROE, réseaux régionaux d'aires marines protégées, MFI et agences de l'ONU
62. Fournir un service d'assistance afin d'aider les pays à intégrer les préoccupations liées aux terres sèches et sub-humides aux SPANB et à la planification nationale du développement	X/35	2017-2020	Les préoccupations au sujet des terres sèches et sub-humides sont intégrées aux SPANB et aux plans nationaux de développement, et des actions pertinentes sont mises en œuvre	Nombre de SPANB intégrant efficacement les préoccupations liées aux terres sèches et sub-humides	CCNUCC, Convention des N.U. sur la lutte contre la désertification, WRI, CI, UICN, BirdLife International

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Ensemble d'indicateurs possible	Partenaires possibles
Objectif 17 d'Aichi pour la biodiversité					
63. * Aider les Parties dans la mise en œuvre des SPANB en leur fournissant du soutien technique et de l'appui pour le renforcement de leurs capacités (S)	X/2	2017-2020	Les Parties reçoivent le soutien technique nécessaire et mettent en œuvre leur SPANB avec efficacité	Nombre de pays aidés par le SCDB pour la planification de la mise en œuvre de leur SPANB Nombre de plans d'action détaillés pour la mise en œuvre des SPANB développé	PNUD, CMSC-PNUE, UICN, BirdLife, membres du forum des SPANB
64. * Mettre en œuvre un projet pilote et des outils de renforcement des capacités (guides et boîtes à outils des bonnes pratiques) pour l'intégration des données spatiales relatives à la diversité biologique et les données socioéconomiques au processus de planification de la diversité biologique et la mise en œuvre des SPANB en puisant dans les résultats du projet pilote (S)	X/2	2017-2018	Les capacités des Parties d'intégrer les données spatiales relatives à la diversité biologique et les données socioéconomiques aux processus de planification de la diversité biologique et la mise en œuvre des SPANB sont améliorées Les outils de renforcement des capacités sur l'intégration des données spatiales relatives à la diversité biologique et les données socioéconomiques aux processus de planification et de mise en œuvre de la diversité biologique sont développés et diffusés	Nombre de pays participant au projet pilote Nombre d'outils de renforcement des capacités pour l'intégration des données spatiales relatives à la diversité biologique et des données socioéconomiques aux processus de planification et de mise en œuvre de la diversité biologique diffusés	UICN, CMSC-PNUE
65. * Renforcer la capacité des gouvernements locaux à adopter et mettre en œuvre	X/2; XII/9; et XIII/1, par. 14	2017-2020	Projets pilotes qui démontrent comment les gouvernements locaux peuvent adapter et mettre	Nombre de gouvernements locaux qui ont adapté et mis en œuvre leur SPANB	ICLEI, CGLU, nrg4SD

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Ensemble d'indicateurs possible	Partenaires possibles
leur SPANB (S)			en œuvre leur SPANB		
66. Offrir un soutien technique pour 5 à 10 projets de la deuxième étape des projets pilotes nationaux afin que les Parties puissent documenter et partager leurs expériences et les enseignements tirés du processus de développement et de révision de leur SPANB	X/2	2017-2020	Des outils de renforcement des capacités sur la révision et la mise en œuvre des SPANB sont développés et diffusés L'apprentissage expérientiel et les échanges techniques sur les processus des SPANB sont encouragés	Nombre de pays participant à la deuxième étape des projets pilotes sur les SPANB partageant leurs bonnes pratiques et enseignements tirés Les monographies des pays sur les processus de SPANB sont terminées	UICN, CMSC-PNUE
67. Préparer des outils de renforcement des capacités sur la révision et la mise en œuvre des SPANB (deuxième phase du projet pilote sur les processus de développement et de révision des SPANB)	X/2	2017-2018	Des outils de renforcement des capacités sur la révision et la mise en œuvre des SPANB sont disponibles	Nombre d'outils de renforcement produits	UICN, CMSC-PNUE
Objectifs 16 et 18 d'Aichi relatifs à la diversité biologique					
68. * Organiser des programmes de formation pour les formateurs sur les connaissances traditionnelles (CT) relatives aux ressources génétiques pour les	XII/12 A, par. 7; XII/12 B, par. 8; NP-1/2; NP-1/8; NP-1/9;	2017-2020	Un programme mondial et plusieurs programmes régionaux de formation sont facilités Les formateurs ont accès à du soutien continu du Secrétariat	Nombre de formateurs formés qui dispensent des formations de haute qualité aux autres Capacités améliorées des Parties et des PACL pour	Divers partenaires ²²

²² Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité; Réseau des femmes autochtones sur la diversité biologique; Réseau d'information autochtone; Peuples autochtones du Comité de coordination en Afrique; Pacte des populations autochtones de l'Asie; Tribal Link Inc.; organisations nationales autochtones; universités et centres de renforcement des capacités.

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Ensemble d'indicateurs possible	Partenaires possibles
communautés autochtones et locales (CAL) ainsi que les correspondants nationaux pour les CT (S)	X/40, par. 5; XI/14 B, par. 1; XIII/1, par. 23 et XIII/23, par. 15 h)		Capacités améliorées des Parties et des PACL pour élaborer des mesures de mise en œuvre de l'article 8 j) et de ses dispositions connexes au titre de la CDB ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux dispositions relatives aux ressources génétiques au titre du Protocole de Nagoya	élaborer des mesures de mise en œuvre de l'article 8 (j) et de ses dispositions connexes au titre de la CDB ainsi que des connaissances traditionnelles associées avec les dispositions relatives aux ressources génétiques au titre du Protocole de Nagoya	
69. * Élaborer et mettre à disposition des outils de renforcement des capacités convenables sur le plan culturel et dans les langues locales (S)	XI/14 B, par. 2; XI/14 B, par. 10; XI/14 B, par. 5; NP-1/8	2017-2018	Les outils de formation convenables sur le plan culturel et dans les langues locales sont disponibles et utilisés par les participants formés	Nombre d'outils de formation développés et mis à disposition dans le centre d'échange	Comme ci-dessus
70. Fournir des subventions et autre soutien technique aux organisations autochtones et locales afin d'organiser des ateliers infranationaux et continuer à leur offrir du soutien dans ces ateliers (voir l'activité 65, ci-dessus)	XII/12 A, par. 7; XI/14 B, par. 1	2017-2020	Jusqu'à 20 ateliers infranationaux animés par les participants formés; Soutien continu du SCDB aux formateurs	Nombre de participants formés, y compris des femmes animant des ateliers infranationaux de renforcement des capacités	Comme ci-dessus
71. Fournir du soutien en ligne et autre forme de soutien aux formateurs formés	XII/12 A, par. 7; NP-1/8	2017-2020	Les formateurs (formés par les ateliers) ont accès au soutien continu du SCDB	Nombre de formateurs formés ayant accès à du soutien continu du SCDB	Comme ci-dessus

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Ensemble d'indicateurs possible	Partenaires possibles
Objectif 19 d'Aichi pour la biodiversité					
72. * Organiser des ateliers régionaux de renforcement des capacités afin d'appuyer les Parties dans l'établissement et le maintien du mécanisme national de centre d'échange, en lien avec la stratégie Web et le programme de travail pour le Centre d'échange et en appui au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 (S)	X/15; XII/2 B, par. 18; et XIII/23, par. 12 et 15 k)	2017-2020	<p>Capacités accrues des Parties pour le développement de leur Centre d'échange national;</p> <p>Les outils d'apprentissage et directives sont disponibles et aident les Parties à établir et maintenir leurs centres d'échange nationaux</p> <p>Les centres d'échange sont également développés en lien avec la stratégie Web et en appui au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020</p>	<p>Nombre de Parties ayant un Centre d'échange national fonctionnel</p> <p>Qualité des outils d'apprentissage et des directives fournies (selon les commentaires reçus);</p> <p>Nombre d'ateliers de renforcement des capacités et de participants</p> <p>Fréquence de l'accès des Parties aux Centres d'échange</p>	AEE, Belgique et autres
73. Organiser des ateliers science-politique et des « foires/expositions de connaissances sur la diversité biologique » afin de faciliter l'échange des plus récentes connaissances scientifiques et des plus récents développements techniques concernant la diversité biologique et favoriser les échanges entre les travailleurs	XII/2 B, para. 9	2017-2020	<p>Les « foires/expositions de connaissances sur la diversité biologique » sont organisées</p> <p>La science et les connaissances de pointe en matière de diversité biologique sont mises à la disposition des Parties par les partenaires, les universités et les parties prenantes pertinentes</p> <p>Les connaissances des Parties concernant les difficultés et les</p>	<p>Nombre et qualité des expositions et autres activités organisées;</p> <p>Commentaires des parties prenantes</p> <p>Nombre de correspondants nationaux de la CDB et de décideurs formés sur les questions liées à la coopération scientifique et technique</p>	CPS, CSBQ, ²³ SPROE, ACB, FAS/SDSN pour l'Amazonie, BES-Net

²³ Voir les détails sur le Consortium des partenaires scientifiques (CPS) sur le site <https://www.cbd.int/cooperation/csp/> et le Centre de la science de la biodiversité du Québec (CSBQ) sur le site <http://qcbs.ca>.

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Ensemble d'indicateurs possible	Partenaires possibles
scientifiques, les décideurs et les professionnels			occasions scientifiques et techniques sont améliorées		
74. Élaborer des manuels d'orientation et des cours en ligne pilotes sur les questions scientifiques et techniques à partir des besoins prioritaires des pays	XII/2 B, par. 9	2017-2020	Les Parties, les organisations compétentes et les parties prenantes ont facilement accès aux manuels d'orientation et aux cours en ligne sur les questions techniques et scientifiques liées à la diversité biologique	Nombre de manuels d'orientation développés et diffusés par le biais du Centre d'échange Nombre de cours en ligne offert par le biais du Centre d'échange	CPS, CSBQ, PNUD/BES-Net
Objectif 20 d'Aichi pour la biodiversité					
75. * Mettre à jour les directives pratiques sur l'élaboration de comptes rendus nationaux sur le financement et la mise en œuvre des objectifs de mobilisation des ressources (S)	XII/3, par. 27, 32 b) et 33; XII/3, par. 30, 31 et 32; XI/4, par. 11	2017-2018	Un document de directives pratiques mis à jour qui porte sur la mobilisation des ressources est rendu disponible par le biais du Centre d'échange	Nombre de téléchargements des directives sur le Centre d'échange	CAD-OCDE, BIOFIN-PNUD, autres
76. * Coopérer avec le PNUD pour profiter du soutien technique et du renforcement des capacités offerts par BIOFIN pour aider les pays non membres de BIOFIN ainsi que les PAQL. (S)	XII/3; XIII/20, par. 10 et 11	2017-2018	Meilleures capacités des Parties à entreprendre la mobilisation des ressources et à développer des plans de financement	Nombre d'activités de mobilisation des ressources Tendances dans le nombre de pays utilisant la méthode BIOFIN pour évaluer les besoins financiers du pays Tendances dans le nombre de	BIOFIN-PNUD, CAD-OCDE, autres

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Ensemble d'indicateurs possible	Partenaires possibles
				plans financiers nationaux pour la diversité biologique développés	
77. Coopérer avec le Secrétariat du FEM pour profiter du renforcement des capacités et de la synergie entre les conventions au moyen d'ateliers de parties prenantes élargies du FEM	XII/3; XII/30; XIII/21	2017-2020	Capacités des Parties de développer des activités pertinentes profitant des synergies pratiques entre les conventions	Nombre de projets portant sur les objectifs des divers accords multilatéraux sur l'environnement/projets plurisectoriels du FEM	Secrétariat du FEM
78. Offrir un service d'assistance fournissant un soutien technique et du renforcement des capacités sur mesure aux Parties pour la préparation de leurs rapports financiers	XII/3; XIII/20, par. 17 b)	2017-2018	Augmentation de la capacité des Parties à établir leurs rapports financiers	Nombre de rapports financiers	CAD-OCDE, BIOFIN-PUND, autres
Activités intersectorielles (tous les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique) : Stratégie mondiale pour la conservation des plantes					
79. * Organiser des activités ciblées de renforcement des capacités pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (S)	XII/15 par. 3; X/17	2017-2020	De meilleures capacités techniques et scientifiques pour mener des activités de conservation des plantes sont développées Ateliers organisés et outils de formation créés Les considérations pour la	Nombre de participants formés Nombre d'outils de formation produits	BGCI, GPPC, Missouri Botanical Garden

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Ensemble d'indicateurs possible	Partenaires possibles
			conservation des plantes sont intégrées dans les processus de développement nationaux		
Activités intersectorielles (tous les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique) : Initiative taxonomique mondiale					
80. Organiser des cours de formation pour les formateurs sur l'application des technologies moléculaires pour l'identification des espèces	XII/16; XI/28	2017-2020	Formation des représentants nationaux sur l'application des technologies moléculaires pour l'identification des espèces	Nombre de personnes formées	International Barcode of Life, GBIF, Encyclopédie de la vie, GTI-CM, CPS, SANBI, Université de Johannesburg
Activités intersectorielles (tous les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique) : Intégration de l'égalité des sexes					
81. * Recueillir et diffuser des informations pertinentes sur l'égalité des sexes et la biodiversité, afin d'établir une base de connaissances pour éclairer les actions des Parties (S)	XII/7 par.7 et annexe par. 23	2017-2020	Des informations sur l'égalité des sexes et la biodiversité sont disponibles par le biais du centre d'échange	Nombre de Parties et autres usagers qui accèdent l'information sur l'égalité de sexes et la biodiversité	UICN, PNUD, PNUE, IWBN
82. * Organiser davantage d'activités mondiales, régionales et infrarégionales de renforcement des capacités pour l'échange d'expériences sur les enjeux qui sont liés au Plan d'action sur l'égalité des sexes, y compris les femmes autochtones (S)	XI/9, par. 8	2017-2020	Activités de renforcement des capacités et informations partagées à l'échelle mondiale, régionale et infrarégionale en lien avec le Plan d'action pour l'égalité des sexes	Nombre et équilibre entre les sexes des participants, nombre de rôles distincts représentés Éventail des expériences partagées Nombre d'activités de suivi générées pour faire avancer les	UICN, PNUE, PNUD, IWBN

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Ensemble d'indicateurs possible	Partenaires possibles
				objectifs d'intégration de l'égalité des genres	
83. * Mener des réunions préparatoires et des formations destinées aux femmes, spécifiquement aux dirigeantes autochtones, avant chaque réunion de la Conférence des Parties (S)	XII/7, annexe par. 46	2017-2020	Meilleure capacité des femmes, spécialement des femmes autochtones, à s'impliquer dans les processus et la prise de décision relatifs à la Convention Décisions qui intègrent les considérations sur l'égalité des sexes	Nombre de réunions préparatoires et de formations réalisées Nombre de participantes Nombre de processus et de décisions qui incluent les considérations sur l'égalité des sexes	IWBN, PNUE, PNUD, UICN
84. Développer davantage et mettre à disposition des Parties des outils d'apprentissage et des directives sur l'intégration de l'égalité des sexes (y compris la Série technique n° 49 de la CDB) en collaboration avec les organisations concernées	XII/7, par.6; annexe par. 29; XI/9, par. 3; X/2	2017-2020	Les méthodes et les directives sur l'intégration de l'égalité des sexes aux SPANB et aux activités sur la diversité biologique sont développées/améliorées et mises à la disposition des Parties Amélioration de la capacité des Parties d'intégrer les questions d'égalité des sexes aux SPANB	Nombre et type d'outils produits et diffusés Commentaires reçus des Parties et des parties prenantes	UICN, PNUD, PNUE, Réseau des femmes autochtones sur la diversité biologique (IWBN)
85. Établir des partenariats et des réseaux pour engager les acteurs nationaux (groupes de femmes et autres) à promouvoir l'intégration de l'égalité des sexes au titre de	XII/7, annexe par. 32	2017-2020	Collaboration accrue pour l'intégration de l'égalité des sexes aux activités liées à la diversité biologique	Tendances dans le nombre de partenaires encourageant l'intégration de l'égalité des sexes à leurs SPANB et autres activités liées à la diversité biologique	UICN, PNUD, PNUE, IWBN, groupes de femmes et autres

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Ensemble d'indicateurs possible	Partenaires possibles
la Convention					
86. Réaliser une évaluation des capacités requises en collaboration avec des experts en matière d'égalité des sexes, surtout des femme autochtones	XII/7, annexe, par. 45	2017-2020	Compréhension accrue et meilleure capacité de planifier l'évaluation des besoins des femmes, surtout des femmes autochtones, en matière de capacité accrues pour participer aux processus et aux décisions au titre de la Convention,	Types et étendue du renforcement des capacités recensé	IWBN, PNUE, PNUD, UICN
87. Collaborer avec le Partenariat sur les Indicateurs de biodiversité à recueillir de l'information de niveau national pour développer et mettre au point un ensemble d'indicateurs sur l'égalité des sexes et la biodiversité qui auront été préalablement identifiés par le Partenariat et qui conviennent à une application nationale et infranationale	XII/7, par. 14	2017-2020	Des indicateurs pour évaluer l'intégration des questions relatives à l'égalité des sexes dans la mise en œuvre des Objectifs d'Aichi sont élaborés La capacité des Parties d'évaluer l'intégration des questions relatives à l'égalité des sexes dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 et ses 20 Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique est améliorée	Nombre et éventail d'indicateurs élaborés	BIP, UICN, PNUD, PNUE
Activités intersectorielles (tous les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique : Établissement de rapports nationaux					
88. Organiser des ateliers de renforcement des capacités afin d'appuyer les Parties dans la préparation de leur	XIII/27, par. 6	2017-2020	La capacité des Parties à préparer leur sixième rapport national est améliorée	Nombre d'ateliers de renforcement des capacités organisés	Partenaires compétentes

Activité	Décisions de la Conférence des Parties ou de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties	Échéance	Résultats attendus	Ensemble d'indicateurs possible	Partenaires possibles
sixième rapport national, notamment l'utilisation de l'outil d'établissement des rapports en ligne				<p>Nombre de Parties présentes</p> <p>Nombre de Parties qui utilisent l'outil volontaire d'établissement de rapports en ligne</p> <p>Nombre de sixièmes rapports nationaux préparés et envoyés à la SCDB</p>	

C. Activités de renforcement des capacités pour la mise en œuvre efficace du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (notamment l'Objectif 16 d'Aichi pour la diversité biologique)²⁴

Activité	Décisions de la CdP-RdP	Calendrier	Produit/résultat escompté	Série éventuelle d'indicateurs	Partenaires éventuels
89. * Appuyer la mise en œuvre du cadre stratégique pour le renforcement des capacités en appui à l'application effective du Protocole de Nagoya	NP-1/8	2017-2020 En cours	<p>Les capacités de ratification et d'application du Protocole de Nagoya sont renforcées</p> <p>Les organisations qui aident les Parties et les peuples autochtones et les communautés locales à renforcer leurs capacités d'application du Protocole sont identifiées et reliées entre elles</p> <p>La collaboration et la coordination entre les organisations qui contribuent à la mise en œuvre du cadre stratégique sont renforcées</p> <p>Les Parties et les organisations sont informées au sujet des initiatives, des possibilités, des besoins et des lacunes dans le renforcement des capacités en matière d'accès et de partage des avantages, par le biais du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages</p> <p>Les Parties et les organisations partagent activement des informations, données</p>	<p>Nombre de ratifications ou d'adhésions supplémentaires au Protocole de Nagoya par les pays qui ont entrepris des activités de renforcement des capacités dans le cadre de ce programme</p> <p>Nombre de pays qui ont mis à disposition des informations nationales par le biais du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages</p> <p>Le nombre d'organisations qui contribuent au renforcement des capacités en matière d'accès et de partage des avantages est recensé et relié</p> <p>Des retours d'information pour mesurer le succès des activités menées sont transmis par les organisations compétentes et les fournisseurs d'activités de renforcement des capacités</p> <p>Nombre d'initiatives et ressources en matière de renforcement des capacités</p>	FEM, PNUE, PNUD, FAO, TIRPGAA, ABS-I, UICN, Bioversity International, OIDD, PROE, ACB, CARICOM, COMIFAC, CNUCED, IPLC, Commission du droit international, et autres organisations

²⁴ Telles qu'approuvées par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya dans sa décision NP-2/8.

Activité	Décisions de la CdP-RdP	Calendrier	Produit/résultat escompté	Série éventuelle d'indicateurs	Partenaires éventuels
			<p>d'expérience et enseignements tirés dans le cadre des activités de renforcement des capacités en matière d'accès et de partage des avantages</p> <p>La capacité²⁵ des institutions et des acteurs de la recherche non-commerciale est renforcée</p>	<p>mises à disposition par le biais du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages</p> <p>Nombre de pays qui ont présenté leurs rapports nationaux en identifiant les besoins et les lacunes</p> <p>Nombre de certificats de conformité reconnus à l'échelle internationale et de communiqués sur les points de contrôle mis à disposition dans le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages à des fins non-commerciales</p>	
90. * Étendre les ateliers de formation organisés conjointement avec l'OIDD, portant sur la mise en place de cadres juridiques pour appliquer le Protocole de Nagoya, à un plus grand nombre de Parties	NP-1/8	2017-2020	<p>Des ateliers de formation régionaux et/ou sous-régionaux sont organisés</p> <p>Des responsables gouvernementaux sont formés à l'élaboration/la modification des mesures sur l'accès et le partage des avantages pour appliquer le Protocole</p>	<p>Nombre de pays participants qui ont mis en place ou engagé un processus pour mettre en place ou réviser leurs cadres et structures institutionnelles sur l'accès et le partage des avantages</p> <p>Huit ateliers de formation régionaux et/ou sous-régionaux sont organisés</p> <p>Au moins 160 responsables gouvernementaux sont formés à l'élaboration/la modification des mesures sur l'accès et le partage des avantages pour appliquer le Protocole</p>	OIDD, ABS-I et autres organisations, selon qu'il convient

²⁵ Capacité de se conformer aux dispositions du Protocole de Nagoya.

Activité	Décisions de la CdP-RdP	Calendrier	Produit/résultat escompté	Série éventuelle d'indicateurs	Partenaires éventuels
91. * Continuer d'appuyer le réseau mondial en ligne sur le droit de la biodiversité, par lequel les participants en formation sur la mise en place de cadres juridiques pour appliquer le Protocole de Nagoya peuvent avoir accès à des ressources actualisées et aux récents développements, et peuvent poursuivre un apprentissage entre pairs.	NP-1/8	2017-2020	Aide de suivi fournie aux Parties, par le biais du Réseau mondial sur le droit de la biodiversité qui réunit des experts juridiques en matière d'accès et de partage des avantages Les Parties et les organisations compétentes partagent des informations, données d'expérience et enseignements tirés dans le cadre de l'application des mesures sur l'accès et le partage des avantages	Nombre de participants qui utilisent le Réseau mondial du droit de la biodiversité qui réunit des experts juridiques en matière d'accès et de partage des avantages Nombre de ressources qui ont été partagées concernant les enseignements tirés et l'expérience acquise via le Réseau mondial du droit de la biodiversité qui réunit des experts juridiques en matière d'accès et de partage des avantages	OIDD et autres organisations, selon qu'il convient
92. * Continuer de participer aux activités de renforcement des capacités pour faciliter l'application du Protocole de Nagoya d'une manière complémentaire avec le TIRPGAA, y compris au moyen d'ateliers et de l'élaboration de matériels.	NP-1/8	2017-2020	Les capacités des correspondants nationaux du Protocole de Nagoya et du TIRPGAA à coordonner l'application des deux instruments sont renforcées	Nombre de Parties qui ont mis en place des mesures qui se complètent mutuellement sur l'accès et le partage des avantages pour appliquer les deux traités Nombre d'échanges (ateliers, études, expériences) qui renforcent une application complémentaire des traités	TIRPGAA, Bioversity International, ABS-I et autres organisations, selon qu'il convient

Activité	Décisions de la CdP-RdP	Calendrier	Produit/résultat escompté	Série éventuelle d'indicateurs	Partenaires éventuels
93. * Continuer de fournir un appui technique sur demande aux Parties, et organiser des activités de renforcement des capacités et de communication, notamment au moyen de séminaires en ligne, vidéos et présentations, afin d'accroître la participation au Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages	NP-1/2	2017-2020	<p>Les Parties en particulier, de même que les non-Parties, les peuples autochtones et les communautés locales et les autres parties prenantes sont en mesure de publier des informations et d'utiliser efficacement le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages</p> <p>Le taux de publication d'informations nationales dans le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages augmente</p>	<p>Nombre et type d'activités de renforcement des capacités entreprises; Nombre de pays participants; Nombre d'individus qui y participent; Nombre de visiteurs du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages</p> <p>Retours d'information recueillis pour mesurer le taux de satisfaction des participants aux activités de renforcement des capacités et de communication</p> <p>Nombre et types de données mises à la disposition du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages</p>	D'autres partenaires, selon qu'il convient
94. * Continuer d'appuyer le renforcement des capacités d'utilisation du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, en organisant des activités de formation et des manifestations parallèles, en facilitant des séances sur Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages dans les réunions organisées par les partenaires, et en traduisant et en actualisant le matériel de formation disponible dans Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages	NP-1/2	2017-2020	<p>Les Parties, les non-Parties, les peuples autochtones et les communautés locales et les autres parties prenantes sont en mesure de participer et d'utiliser efficacement le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages</p>	<p>Nombre de matériels de formation disponible dans le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages</p> <p>Disponibilité du matériel de formation dans le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages dans les six langues officielles des Nations Unies</p> <p>Nombre et type de données mises à disposition dans le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages</p>	

Activité	Décisions de la CdP-RdP	Calendrier	Produit/résultat escompté	Série éventuelle d'indicateurs	Partenaires éventuels
95. * Former les communicateurs et diffuser la trousse d'information sur la sensibilisation aux questions relatives à l'accès et au partage des avantages, élaborée en 2015-2016, notamment en participant à des activités de sensibilisation aux questions relatives à l'accès et au partage des avantages aux niveaux infrarégional et régional	NP-1/9	2017-2020	Les communicateurs sur l'accès et le partage des avantages sont formés à utiliser la trousse d'information sur la sensibilisation aux questions relatives à l'accès et au partage des avantages. Les Parties et les acteurs concernés ont accès et utilisent la trousse d'information pour appliquer la stratégie de sensibilisation du Protocole de Nagoya.	Nombre de copies de la trousse d'information distribuées. Nombre de communicateurs formés	ABS-I et autres organisations, selon qu'il convient
96. * Mettre à jour les huit modules d'apprentissage en ligne élaborés conjointement avec l'OIDD, aider les Parties à mettre en place des cadres juridiques pour appliquer le Protocole de Nagoya	NP-1/8	2019-2020	Les modules d'apprentissage en ligne élaborés durant la période 2015-2016 sont mis à jour et tiennent compte des récents développements concernant les mesures sur l'accès et le partage des avantages et des données d'expérience des pays Les capacités des Parties à élaborer ou à modifier les mesures sur l'accès et le partage pour appliquer le Protocole sont renforcées	Nombre de modules d'apprentissage en ligne qui ont été mis à jour	OIDD et autres organisations, selon qu'il convient

D . Activités de renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques²⁶

Activité	Décisions de la CdP-RdP	Calendrier	Produits/résultats escomptés	Série éventuelle d'indicateurs	Partenaires éventuels
97. * Élaborer des outils de renforcement des capacités et des lignes directrices sur l'intégration de la prévention des risques biotechnologiques dans les SPANB et les plans de développement nationaux	BS-VII/5, paragr. 10 ; BS-VII/1, par. 5	2017-2018	Un module de formation en ligne et une pochette de documentation sur la prévention des risques biotechnologiques ont été développés et mis à disposition en anglais, en français et en espagnol Capacités des Parties à intégrer les questions de prévention des risques biotechnologiques dans les SPANB et plans de développement nationaux et dans les politiques et programmes sectoriels améliorées	Tendances concernant le nombre de Parties accédant et utilisant un module de formation en ligne et une pochette de documentation pour promouvoir l'intégration de la prévention des risques biotechnologiques dans leurs SPANB	Université de Strathclyde
98. * Organiser des formations infrarégionales sur l'intégration de la prévention des risques biotechnologiques dans les SPANB et plans de développement, utilisation du module de formation en ligne et de la pochette de documentation susmentionnés (activité 97), en collaboration avec des partenaires	BS-VII/5, par. 10 ; BS-VII/1, par. 5	2017-2018	Capacités des Parties à intégrer les questions de prévention des risques biotechnologiques dans les SPANB et les plans et programmes de développement nationaux améliorés	Nombre de personnes participant aux formations et utilisant des outils visant à promouvoir l'intégration de la prévention des risques biotechnologiques dans leur SPANB ; Tendances concernant le nombre de pays ayant intégré la prévention des risques biotechnologiques dans leurs SPANB	PNUE, PNUD, FAO
99. * Soutenir les pays en développement dans la mise en place de projets pilotes afin d'élaborer et d'appliquer des mesures pratiques et approches en vue d'assurer la mise en œuvre intégrée du Protocole de Cartagena et de la CDB au niveau national et de partager les bonnes pratiques émergentes et les enseignements	XII/29 par. 9 à 11, BS-VII/5 par. 12, 18 BS-VI/3 par. 9	2017-2020	Au moins 20 pays développent des mesures pratiques pour promouvoir une mise en œuvre intégrée à l'échelle nationale du PCB et de la CDB et préparer des études de cas sur leurs expériences et les enseignements tirés	Nombre d'études de cas des pays disponibles sur la mise en œuvre intégrée du PCB et de la CDB Nombre de pays partageant leurs expériences et les enseignements tirés	PNUE, PNUD, FAO

²⁶ Telles qu'approuvées par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena dans sa décision CP-VIII/3.

Activité	Décisions de la CdP-RdP	Calendrier	Produits/résultats escomptés	Série éventuelle d'indicateurs	Partenaires éventuels
tirés					
100.* Organiser des formations sur l'évaluation des risques concernant les OVM	BS-VII/12, par. 11 à 14	2017-2020	Meilleures capacités des Parties en termes de réalisation de l'évaluation des risques concernant les OVM, conformément au Protocole	Nombre de formations régionales menées avec succès ; Nombre de personnes formées à l'évaluation des risques	À déterminer
101.* Développer des modules de formation en ligne sur l'évaluation des risques concernant les OVM	BS-V/12, par. 9 d)	2017-2020	Modules de formation en ligne interactifs mis à la disposition des Parties en tant que moyen plus rentable d'offrir des formations	Nombre de modules de formation en ligne ; Nombre de téléchargements et utilisation des modules de formation en ligne	À déterminer
102. Organiser des formations aux niveaux régional et infrarégional pour permettre aux Parties d'appliquer les exigences relatives à l'identification des OVM énoncées au paragraphe 2 a) de l'article 18 et des décisions connexes	BS-III/10	2017-2020	Les Parties sont mieux équipées pour prendre des mesures visant à s'assurer que les envois d'OVM destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou transformés (OVM-FFP) sont identifiés par la documentation d'accompagnement et à prévenir et pénaliser les mouvements transfrontières illicites d'OVM	Nombre de Parties prenant des mesures à l'échelle nationale pour veiller à ce que tous les envois d'OVM-FFP soient identifiés dans la documentation d'accompagnement ; Nombre de Parties prenant des mesures à l'échelle nationale pour prévenir et pénaliser les mouvements transfrontières illicites	À déterminer
103.* Organiser des ateliers sur le prélèvement, la détection et l'identification d'OVM	BS-VII/10, par. 5 d) ; CP-VIII/16, par. 10 b)	2017-2020	Les Parties sont formées et équipées pour le prélèvement, la détection et l'identification d'OVM ; Les Parties reçoivent un appui leur permettant de répondre aux exigences au titre de l'Article 17 du Protocole de Cartagena	Nombre d'ateliers régionaux de renforcement des capacités organisés avec succès ; Nombre de participants aux ateliers	CCR-UE, et laboratoires de référence dans chaque région
104.* Organiser des sessions de discussions et de partage des connaissances en ligne par le biais du réseau de laboratoires sur la détection et l'identification d'OVM	BS-V/9, par. 5 ; CP-VIII/16, par. 10 a)	2017-2020	Les outils techniques pour la détection d'OVM illicites/non autorisés sont compilés et mis à la disposition des Parties	Nombre de Parties utilisant des outils de détection d'OVM non autorisés ; Nombre de téléchargements du	Réseau de laboratoires de détection et d'identification d'OVM et de

Activité	Décisions de la CdP-RdP	Calendrier	Produits/résultats escomptés	Série éventuelle d'indicateurs	Partenaires éventuels
				CEPRB	laboratoires de référence dans chaque région, PNUE
105.* Organiser des ateliers infrarégionaux sur la sensibilisation et l'éducation du public en matière d'OVM	BS-V/13	2017-2020	Capacités des Parties à promouvoir et faciliter la sensibilisation, l'éducation et la participation du public en matière d'OVM améliorées	Nombre d'ateliers menés avec succès ; Nombre de personnes participant aux ateliers	PNUE, Convention d'Aarhus
106.* Organiser des formations sur la participation et l'accès du public aux informations, en vue de faire progresser la mise en œuvre du Programme de travail sur la sensibilisation du public, l'éducation, et la participation du public concernant les OVM	CP-VIII/18, par. 6	2017-2020	Capacités des Parties à promouvoir et faciliter l'accès aux informations sur la prévention des risques biotechnologiques et la participation du public en matière d'OVM améliorées	Nombre de formations menées avec succès ; Nombre de Parties participant aux formations et ayant accès aux informations.	Convention d'Aarhus
107.Élaborer, en collaboration avec les organisations compétentes, du matériel de formation sur l'échantillonnage, la détection et l'identification des OVM	BS-VII/10, par. 5 d)	2017-2020	Les Parties sont formées à l'échantillonnage, la détection et l'identification des OVM	Nombre de collaborations mises en place sur l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités	Réseau de laboratoires de détection et d'identification des OVM, et laboratoires de référence dans chaque région, PNUE
108.Élaborer des supports d'apprentissage sur la sensibilisation et l'éducation du public en matière d'OVM	BS-V/12, BS-V/13	2017-2020	Supports de formation facilement et largement accessibles, et utilisés par les Parties pour améliorer leurs capacités à sensibiliser le public et renforcer l'éducation en matière d'OVM	Nombre de pochettes de documentation et manuels de bonnes pratiques produits Nombre de téléchargements de matériels via le CEPRB	PNUE, Convention d'Aarhus
109.Appuyer les réseaux en ligne et les communautés de pratique pour faciliter l'échange de connaissances, d'expériences et d'enseignements	BS-V/13	2017-2020	Les Parties mettent en commun leurs expériences et les enseignements tirés en termes de sensibilisation, d'éducation et de	Tendances concernant le nombre de personnes participant aux forums de discussions et communautés de pratiques	PNUE, Convention d'Aarhus

Activité	Décisions de la CdP-RdP	Calendrier	Produits/résultats escomptés	Série éventuelle d'indicateurs	Partenaires éventuels
tirés sur la sensibilisation, l'éducation et la participation du public			participation du public		
110.Organiser des ateliers de renforcement des capacités en vue de sensibiliser au Protocole additionnel de Nagoya - Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation	CP-VIII/11, par. 4	2017-2020	Sensibilisation des Parties et compréhension du Protocole additionnel de Nagoya - Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation améliorées	Nombre d'ateliers de renforcement des capacités organisés Nombre de Parties présentes	

LISTE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS LES TABLEAUX

- ACB – ASEAN Biodiversity Centre (www.aseanbiodiversity.org)
- AEE – Agence européenne pour l'environnement (www.eea.europa.eu)
- AiIB – Asian Infrastructure Investment Bank (www.aiib.org)
- ARC – Alliance of Religions and Conservation (www.arcworld.org)
- AZE – Alliance for Zero Extinction (www.zeroextinction.org)
- BBI – Initiative Bio-Bridge (<http://www.cbd.int/biobridge>)
- BES-Net – Réseau biodiversité et services écosystémiques (<http://www.besnet.world>)
- BIOFIN – Biodiversity Finance Initiative (http://www.undp.org/content/undp/en/home/ourwork/environmentandenergy/projects_and_initiatives/biodiversity-finance-initiative/)
- CCNUCC – Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (<http://unfccc.int>)
- CCR-UE – Centre commun de recherche de l'Union européenne (<https://ec.europa.eu/jrc>)
- CdP-RdP – Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties
- CEC-UICN – Commission de l'éducation et des communications de l'UICN (<http://www.iucn.org/about/union/commissions/cec>)
- CENUE – Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (<http://www.unece.org/info/ece-homepage.html>)
- CGIAR – Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (www.cgiar.org)
- CGLU – Cités et gouvernements locaux unis (www.uclg.org)
- CI – Conservation International (www.conservation.org)
- CIFOR – Centre pour la recherche forestière internationale (www.cifor.org)
- CIPV – Convention internationale pour la protection des végétaux (<http://www.ippc.int>)
- CIRAD – Agricultural Research for Development (<http://www.cirad.fr/en>)
- CIRAF – Centre international pour la recherche en agroforesterie (www.worldagroforestry.org)
- CITES – Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (<http://www.cites.org>)

CMAP-UICN – Commission mondiale des aires protégées de l’UICN (www.iucn.org/wcpa)

CMSC-PNUE – Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE (www.unep-wcmc.org)

CNUCED – Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (<http://unctad.org>)

CNULCD – Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (www.UNCCD.int)

COI-UNESCO – Commission océanographique intergouvernementale (www.ioc-unesco.org)

CPS – Consortium des partenaires scientifiques pour la biodiversité (<http://www.cbd.int/cooperation/csp>)

CSBQ – Centre de la science de la biodiversité (<http://qcbs.ca>)

CTCN – Centre et réseau des technologies climatiques (<http://www.ctc-n.org>)

CTS – Coopération technique et scientifique

ESP – Ecosystem Services Partnership (<http://es-partnership.org/community/workings-groups/thematic-working-groups/6b-ecosystem-services-public-health>)

FAO – Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (www.fao.org)

FAS/SDSN – Amazonas Sustainable Foundation (<http://fas-amazonas.org>)

FEM – Fonds pour l’environnement mondial (<http://www.thegef.org>)

FIOCRUZ – Fondation Oswaldo Cruz (<http://portal.fiocruz.br/en>)

FNUF – Forum des Nations Unies sur les forêts (www.un.org/esa/forests)

GBIF – Système mondial d’information sur la biodiversité (www.gbif.org)

GBM – Groupe Banque mondiale (www.worldbank.org)

GEO BON – Réseau de veille de la diversité biologique du Groupe sur l’observation de la Terre (<http://geobon.org>)

GIASIP – Partenariat mondial d’information sur les espèces exotiques envahissantes (<http://giasipartnership.myspecies.info/en>)

GLISPA – Partenariat insulaire mondial (<https://www.cbd.int/island/glispa.shtml>)

GPFLR – Global Partnership on Forest and Landscape Restoration (<http://www.forestlandscaperestoration.org>)

GPLSAB – Global Partnership on Local and Subnational Action for Biodiversity (<http://www.cbd.int/subnational/partners-and-initiatives>)

GTI-CM – Mécanisme de coordination de l’Initiative taxonomique mondiale (<http://www.cbd.int/gti/partner.shtml>)

GUPES – Partenariat mondial des universités pour l’environnement et la viabilité (<http://gupes.org>)

GYBN – Global Youth Biodiversity Network: (<https://gybn.org>)

HEAL – Health & Ecosystems: Analysis of Linkages (www.wcs-heal.org)

ICLEI – Conseil international pour les initiatives écologiques locales (<http://cbc.iclei.org>)

IFPRI – Institut national de recherche sur les politiques alimentaires (<http://www.ifpri.org>)

IOD – Initiative pour des océans durables (<http://www.cbd.int/soi>)

IPBES – Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (<http://www.ipbes.net>)

IPSI – Partenariat international pour l’Initiative de Satoyama (www.satoyama-initiative.org)

IRC-APA – Initiative de renforcement des capacités d’accès et de partage des avantages (www.abs-initiative.info)

IUFRO – Réseau mondial des sciences de la forêt (www.iufro.org)

IWBN – Réseau des femmes autochtones sur la diversité biologique

IWMI – Réseau international de gestion des ressources en eau (www.iwmi.cgiar.org)

MEDPAN – Réseau des aires protégées méditerranéennes

MM-CNULCD – Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (<http://global-mechanism.org>)

nrg4SD – Réseau de gouvernements régionaux pour le développement durable (<http://www.nrg4sd.org>)

OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques (<http://www.oecd.org>)
OIBT – Organisation internationale des bois tropicaux (www.itto.int)
OIDD – Organisation internationale de droit du développement (<http://www.idlo.int>)
OIE – Organisation mondiale de la santé animale (www.oie.int)
OMC - Organisation mondiale du commerce – World Trade Organization (<https://www.wto.org>)
OMI – Organisation maritime internationale (www.imo.org)
OMS – Organisation mondiale de la santé (www.who.int)
OMT – Organisation mondiale du tourisme (www.unwto.org)
PCF – Partenariat de collaboration sur les forêts (<http://www.cpfweb.org/en>)
PMTD – Partenariat mondial pour le tourisme durable (www.gpstourism.org)
PNUD – Programme des Nations Unies pour le développement (<http://www.undp.org>)
PNUE – Programme des Nations Unies pour l’environnement (<http://www.unep.org>)
PROFOR – Programme sur les forêts (www.profor.info)
RIFM – Réseau international de forêts modernes (www.imfn.net)
SANBI – South African National Biodiversity Institute (www.sanbi.org)
SBI – Organe subsidiaire chargé de l’application de la Convention sur la diversité biologique
SBSTTA – Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques
SCDB – Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (www.cbd.int)
SDSN – Réseau des solutions pour le développement durable (<http://unsdsn.org>)
SPANB – Stratégie et plan d’action nationaux pour la biodiversité
SPC – Secrétariat de la communauté du Pacifique (www.spc.int)
SPROE – Programme régional océanien de l’environnement (<http://www.sprep.org>)
TIRPGAA – Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture (www.planttreaty.org)
TNC – The Nature Conservancy (www.nature.org)
UE – Union européenne (http://europa.eu/index_en.htm)
UICN – Union internationale pour la conservation de la nature (www.iucn.org)
UNESCO – Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (<http://www.unesco.org>)
UNITAR – Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (<http://www.unitar.org>)
UNSSC – École des cadres du système des Nations Unies (<http://www.unssc.org>)
UN-Stat – Division de statistique des Nations Unies (<http://unstats.un.org>)
UNU-IAS – Institut des hautes études de l’Université des Nations Unies (<http://ias.unu.edu>)
UNU-IIGH – Institut international pour la santé mondiale de l’UNU (<http://iigh.unu.edu>)
WAVES – Wealth Accounting and the Valuation of Ecosystem Services (www.wavespartnership.org)
WBCSD – Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (www.wbcd.org)
WCS – Wildlife Conservation Society (<http://www.wcs.org>)
WG8J – Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur l’article 8 j) et les dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique
WRI – Institut des ressources mondiales (<http://www.wri.org>)
WWF – Fonds mondial pour la nature (www.panda.org)
